



LE DEVOIR



ACTUALITÉS

La société perd à profiter du jeu
Page A 2

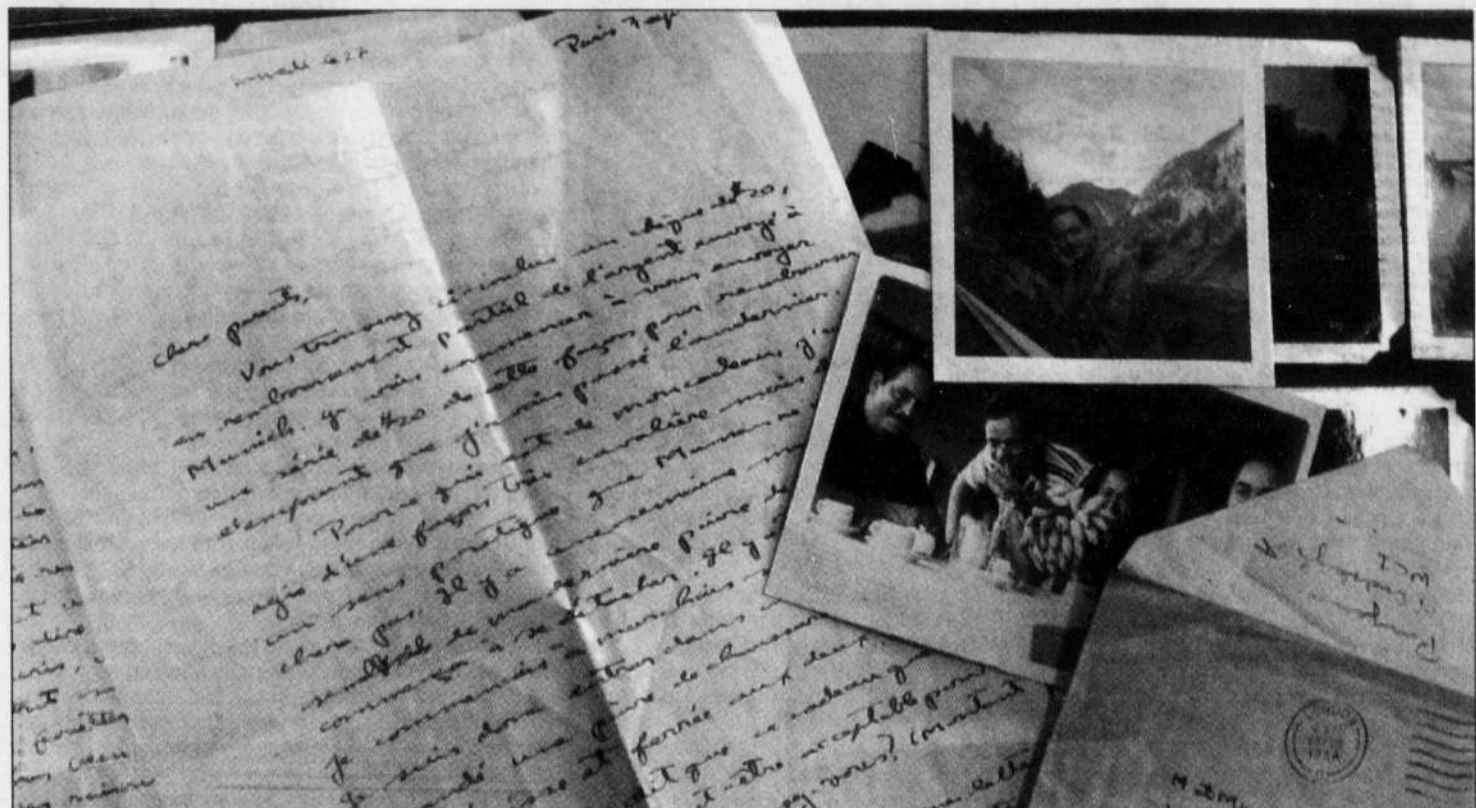
LES SPORTS

Revoir la philosophie globale du hockey
Page B 6

VOL. XCII N° 107

LE MERCREDI 16 MAI 2001

87c + TAXES = 1\$



Une lettre que Jacques Parizeau écrit à ses parents de Paris en 1952 et des photographies personnelles sur l'une desquelles on peut reconnaître Jean Chrétien.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 1970, Parizeau a craint que le PQ ne s'effondre

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Pendant la Crise d'octobre 1970, le Parti québécois a perdu la moitié de ses membres. Cette crise «a failli tuer le parti», raconte Jacques Parizeau dans la biographie que lui consacre le journaliste Pierre Duchesne,

lancée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale en l'absence du personnage.

En 1970, Jacques Parizeau est le président de l'exécutif du Parti québécois. Après la proclamation de la Loi des mesures de guerre, il reçoit des rapports affolants de toutes les régions du Québec. En Outaouais, la présidente du Parti

québécois reçoit deux fois la visite des forces de police. En pleine nuit, à Trois-Rivières, tout l'exécutif du parti est incarcéré. Un président de comté est réveillé par la police vers deux heures de la nuit. Avant de l'arrêter, les agents de la SQ forcent sa femme à se dénuder.

Selon M. Parizeau, «l'objectif de la Loi des mesures de guerre a été

une tentative de "sacrer par terre" un parti politique qui, en l'espace d'un an et demi, a pris 23 % du vote à sa première élection», en avril de la même année.

VOIR PAGE A 8: PARIZEAU

■ Des extraits du livre de Pierre Duchesne en page A 7

Le Canada se pose en leader mondial anticlonage

À Genève, Allan Rock propose une convention internationale sur les techniques de reproduction

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

comme le choix du sexe d'enfants à naître.

Le Canada, qui a laissé dormir sur une tablette pendant sept ans les recommandations de sa commission royale d'enquête avant de déposer au début du mois un avant-projet de loi sur les techniques de reproduction, veut maintenant poser en pionnier en la matière.

«Les avancées scientifiques sont globales. Elles font fi des frontières

VOIR PAGE A 8: LEADER

Après les mines antipersonnel, c'est en matière de nouvelles techniques de reproduction que le Canada veut se présenter à titre de leader mondial.

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a lancé hier à Genève l'idée de rédiger une convention internationale qui interdirait le clonage humain et certaines autres pratiques «inacceptables»,

Huit dissidents quittent le caucus de l'Alliance

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Incapables de servir un jour de plus sous Stockwell Day, huit députés alliés ont demandé sa démission hier, acceptant du même souffle leur exclusion du caucus. La réplique de Stockwell Day n'a pas tardé. Il est le chef et le restera tant que les membres, qui l'ont élu il y a dix mois, n'en décideront pas autrement.

«L'obstacle le plus important à la réalisation de notre rêve est le leadership même de l'Alliance. [...] Nous sommes persuadés qu'au cours des derniers mois, la direction actuelle a constamment fait preuve de mauvais jugement, eu des communications malhonnêtes et manqué de fidélité envers les politiques du parti.

VOIR PAGE A 8: ALLIANCE

CULTURE

Arts visuels: portrait de groupe avec chouchous
Page B 8

INDEX

7 78313 00066 5	Annonces..... B5	Idées..... A7
	Bourse..... B2	Le monde..... A5
	Avis publics... A4	Les sports..... B6
	Carrières..... B4	Mots croisés. B5
	Culture..... B8	Nature..... B5
	Économie..... B1	Télévision..... B7
	Éditorial..... A6	Météo..... B6

Fusions: la hausse du compte de taxes pourra dépasser les 5%

Dans le projet de loi Harel, le plafond ne s'applique qu'à la hausse du taux de taxation pour les dix prochaines années

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La hausse du taux de taxation découlant des regroupements municipaux sera bel et bien plafonnée à 5 % pour les dix prochaines années. Mais cela n'empêchera pas le compte de taxes de chaque citoyen d'être alourdi par une hausse plus importante dès l'an prochain. Le montant de la taxe foncière

pourra en effet varier au gré du marché immobilier.

La ministre des Affaires municipales a déposé, hier, un projet de loi omnibus qui comprend nombre d'amendements en matière municipale, dont celle-ci qui répond aux recommandations du comité de transition de Montréal. Le projet de loi 29 comprend également des dispositions législatives en matière de démocratie municipale, de dépenses électorales, d'attribution de contrats municipaux, de consultation pu-

blique et de consolidation des pouvoirs des MRC.

Québec introduira ainsi des mesures afin de contrer les baisses de taxes artificielles octroyées récemment par certaines municipalités. Plusieurs villes opposées aux fusions ont en effet accordé une diminution du fardeau fiscal de leurs contribuables à partir de surplus non récurrents, ce qui empêchera

VOIR PAGE A 8: FUSIONS

Jean-Luc Godard

Un dieu de passage

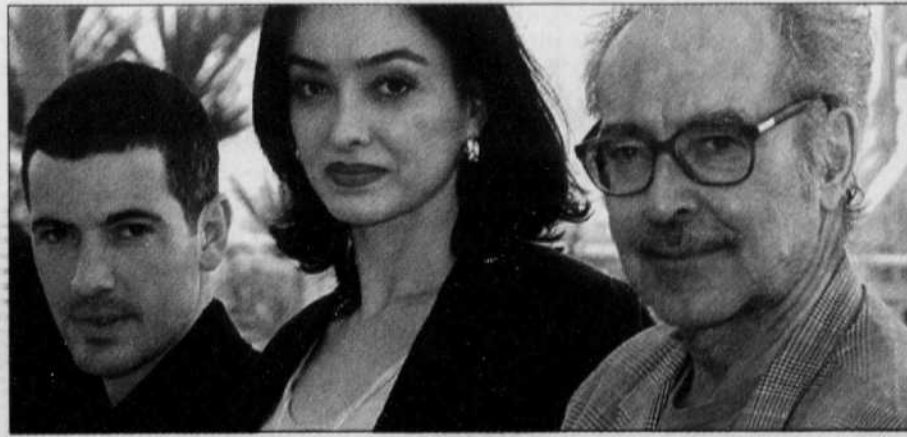
ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR À CANNES

C'est toujours un plaisir d'entendre dissérer Jean-Luc Godard. Un fleuve de mots s'écoule par sa bouche. Il a l'habitude de pratiquer les rencontres de presse comme un des beaux-arts, s'envolant d'une question comme un échassier quitte son perchoir vers les cimes. Mais hier, sa voix paraissait plus chevrotante, ses répliques étaient moins longues qu'autrefois. Il a 70 ans et il vieillit, l'ancien compagnon d'Anna Karina. En témoigne son regard soudain hésitant, un peu embrouillar-

dé. On sentait hier tout à coup, avec tristesse, sa statue s'effriter. Cannes est pour lui un bonheur disparu: «C'est normal qu'on en soit un peu nostalgique comme de l'enfance perdue», estime-t-il. Et de revoir ses premiers festivals, au début des années 50, en compagnie de Jacques Rozier, alors que les grands noms du cinéma portaient leurs bobines sous le bras et que le septième art voulait encore se laisser réinventer. «J'ai cru autrefois que le cinéma était fait pour montrer les choses en grand,

VOIR PAGE A 8: GODARD

■ Lire aussi en page B 8: Le grand râlage



Les acteurs d'Éloge de l'amour, Bruno Putzulu et Cécile Camp, en compagnie du cinéaste Jean-Luc Godard, hier à Cannes.

JACK GUEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Cahier spécial
Tourisme et festivals d'été



mai 2001

Tombée publicitaire
le 18 mai 2001

LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Jeu pathologique

La société perd à profiter du jeu

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Un représentant de la communauté chinoise a lancé un cri d'alarme au colloque qui se tenait hier sur le jeu excessif, dans le cadre du congrès de l'ACFAS à Sherbrooke. *«J'ai vu la détresse et l'horreur... Le jeu ne produit pas la richesse, il spolie les plus faibles. Je suis révolté que notre société accepte le jeu, s'est-il insurgé. Alors que le gouvernement gonfle ses coffres, nous ne disposons que de moyens de fortune pour aider les victimes du jeu excessif.»*

Une chose est en partie rassurante: plusieurs chercheurs et intervenants auprès des joueurs pathologiques s'appliquent à développer des stratégies pour prévenir la dérive des joueurs excessifs, pour dépister de façon précoce les personnes à risque et pour traiter ceux qui sont désormais sous l'emprise du jeu.

En ce qui concerne la prévention, la représentante de Loto-Québec a annoncé qu'une campagne de sensibilisation visant plus spécifiquement les jeunes était en préparation avec la collaboration des chercheurs de l'Institut national de santé du Québec (INSQ). *«Les jeunes sont peut-être moins susceptibles de jouer, spécifie Serge Chevalier, sociologue et chercheur à l'INSQ, mais s'ils s'y adonnent, ils sont davantage à risque de développer un problème sérieux.»*

Quant au dépistage, il devra s'effectuer par des intervenants postés dans les CLSC, par les médecins de famille et par le service téléphonique Jeu: aide et référence. Ce service d'écoute anonyme et confidentiel est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans tout le Québec. Près de 32 000 personnes l'ont consulté au cours des cinq dernières années et leur nombre ne cesse de s'accroître. Bien que la plupart des joueurs qui téléphonent soient principalement des hommes, le nombre de femmes est en progression, au dire de la représentante du service. La loterie vidéo représente le plus grand fléau puisque 70 % des appels la concernent. *«Ce type de loterie est particulièrement dangereux car il entraîne une dépendance très rapidement»,* explique Christian Jacques, du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval.

L'équipe de Christian Jacques a expérimenté un traitement qui s'est avéré fort efficace auprès de joueurs pathologiques. Il s'agit d'une approche cognitive qui consiste à corriger les croyances erronées des joueurs. *«Les joueurs entretiennent l'idée qu'ils peuvent contrôler l'issue du jeu. Nous devons les amener à remettre en question ces croyances»,* explique le chercheur. Une autre approche développée par le Centre d'aide 24/14 de l'Outaouais semble aussi faire ses preuves. Plus globale, cette dernière thérapie combine la relaxation, l'activité physique, une saine alimentation et des interventions psychologiques pour panser les blessures personnelles et assainir les relations interpersonnelles.

Référendum sur les loteries vidéo

Les joueurs pathologiques auront de l'aide

PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Les camps du oui et du non au référendum sur les machines de loterie vidéo au Nouveau-Brunswick ont tous deux promis, hier, d'en faire davantage pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de jeu.

Le camp du oui a remporté le référendum avec une mince majorité, ce qui signifie que le gouvernement provincial et l'industrie du jeu pourront continuer à exploiter ces machines et à engranger les profits qu'elles génèrent.

Mary Thurott, du camp du non, croyait que son camp avait le pouvoir de persuasion de son côté. *«Nous sommes déçus du résultat, mais nous continuerons à aider les personnes aux prises avec cette terrible dépendance et à réduire les problèmes que cela cause dans nos communautés.»*

La semaine dernière, en comprenant que le résultat du vote serait serré, les représentants de l'industrie du jeu ont promis qu'ils joueraient un rôle plus actif dans l'intervention auprès des joueurs à problème. Le camp du oui a promis de former un comité permanent pour réduire les problèmes de jeu.

Pollution par les papeteries

Ottawa accusé de laxisme

Plusieurs infractions sont relevées mais peu de poursuites sont intentées contre l'industrie

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Sierra Legal Defence Fund estime qu'Ottawa a véritablement «renoncé» à appliquer sa réglementation environnementale aux papeteries canadiennes, l'accusant d'avoir toléré en trois ans (1995-98) près de 3000 infractions «vérifiées» commises par les papeteries de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique.

Seulement sept des vingt et une papeteries prises en défaut ont été poursuivies. Les tribunaux n'ont pas pris ces infractions à la légère puisqu'ils ont imposé à ces entreprises des amendes totalisant 575 000 \$ et leur ont ordonné de participer à des programmes de restauration pour une somme totale additionnelle de 475 000 \$.

C'est au Québec, affirme le rapport du Sierra Legal Defence Fund, qu'on a relevé le plus grand nombre d'infractions, soit plus de 1700, attribuables à Tembec, une papetière du Témiscamingue. Mais aucune poursuite n'a été intentée contre les papeteries d'ici. Le groupe environnemental attribue cette situation aux ententes d'harmonisation convenues entre Québec et Ottawa, selon Elisabeth Christie, l'avocate du groupe juridique.

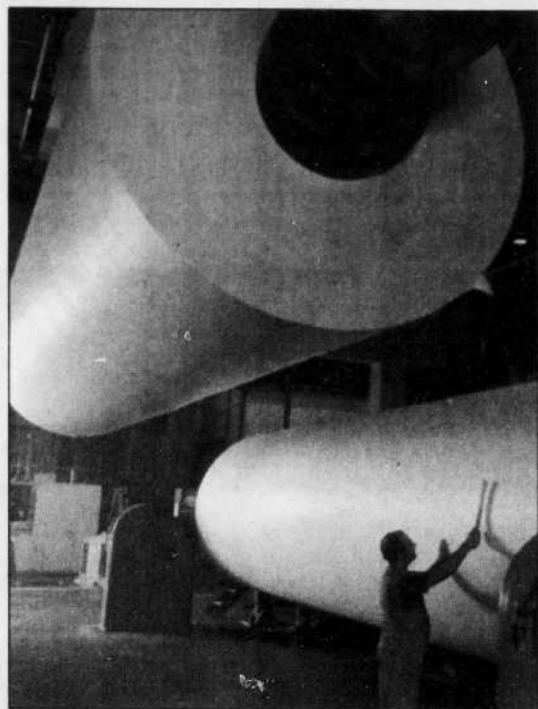
Le Devoir avait révélé en juillet dernier que Tembec s'était retrouvée en 1998 et en 1999, soit trois ans après l'entrée en vigueur du règlement sur les rejets des papeteries, en infraction pendant 24 mois d'affilée sans encourir la moindre poursuite des autorités provinciales.

Cette situation de tolérance abusive, qui serait hautement dommageable pour les écosystèmes aquatiques, constituerait la base d'une plainte formelle en vertu des dispositions de l'ALENA, a ajouté l'avocate du Sierra Legal Defence Fund. Le traité subsidiaire de l'ALENA sur l'environnement stipule que chaque gouvernement a l'obligation d'appliquer ses propres normes environnementales sous peine de rétorsion économique.

Pour Yves Corriveau, un avocat spécialisé en droit environnemental, des poursuites n'auraient pas simplement un effet punitif. Mais les tribunaux, a-t-il expliqué hier, imposent maintenant réparation en forçant les coupables à contribuer à la restauration des cours d'eau, ce qui aurait ajouté aux moyens fort limités que les gouvernements consacrent à cette fin.

Du côté des papeteries, on accusait le Sierra Legal Defence Fund de masquer la forêt en regardant quelques arbres de trop près...

Selon André Duchesne, de l'Association des indus-



ARCHIVES LE DEVOIR

L'industrie se défend des accusations en assurant que ses taux de conformité s'approchent de 100 %.

tries forestières du Québec, les 2000 tests qu'évoque le groupe de juristes demeurent marginaux dans l'ensemble de l'échantillonnage annuel des papeteries.

S'ils avaient pris un portrait global de la situation, a-t-il dit, ils auraient constaté que l'industrie des pâtes et papiers affichait un taux de conformité de 99,9 % en 1999 pour les matières en suspension, soit un niveau de rejet moyen global de 2,8 kilos par tonne de papier alors que la norme est de huit kilos. Pour la demande biologique en oxygène, le taux de conformité global est de 99,6 %, soit une moyenne de rejet de 1,7 kilo par tonne alors que la norme est de cinq kilos. Et pour les composés organiques halogénés, le taux de conformité global est de 99,1 % pour un niveau de rejet moyen global de 0,51 kilo par tonne alors que la norme est de 0,8 kilo.

Le Canada ne doit pas devenir le complice des États-Unis

Greenpeace demande au pays de garder ses hydrocarbures

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Canada doit réduire de moitié ses ventes actuelles de gaz et de pétrole aux États-Unis afin de ne pas devenir «complice» des dommages qu'ils imposent au climat planétaire.

C'est ce qu'a réclamé hier Greenpeace Canada en conférence de presse à Ottawa, la veille de l'annonce de la nouvelle politique énergétique américaine. Celle-ci devrait s'appuyer sur une relance du nucléaire et de la production d'électricité à base de pétrole, de gaz et de charbon, les filières qui détraquent le climat.

Greenpeace, hier, a donné le ton d'une campagne sans précédent contre les Américains, qu'ils ont qualifiés de «criminels du climat». Le Canada doit donc «les rappeler à l'ordre par un embargo» sur les produits pétroliers, comme ils l'ont fait contre les pays qui faisaient par exemple mauvais usage des armes qu'ils leur vendaient.

«Si les États-Unis refusent de ratifier le protocole de Kyoto, le Canada devrait le faire à leur place en coupant les exportations, selon les normes du protocole», a déclaré Steven Guilbeault, de Greenpeace Québec.

Le groupe écologiste international estime que le Canada doit appliquer unilatéralement la règle de Kyoto, soit le niveau de ventes de 1990 moins les 7 % convenus à Kyoto. Cela ramènerait les ventes canadiennes d'hydrocarbures à une «diète» de 832 815 barils de pétrole par jour alors qu'elles atteignent 1,7 million de barils l'an dernier.

Mais le groupe vise aussi le gouvernement canadien, qui tarde à annoncer la ratification du protocole de Kyoto: «Qu'attendons-nous?», a demandé Steven Guilbeault. «Qu'oncle Sam nous dicte notre conduite comme il vient de le faire dans le dossier du bouclier de défense antimissiles Star Wars?»

Le ministre canadien de l'Environnement, David Anderson, a invité les Américains à faire connaître non seulement leur politique énergétique aujourd'hui mais aussi leur position par rapport au protocole de Kyoto. «Il est difficile de comprendre», a déclaré M. Anderson, «comment on peut avoir une position définitive sur l'énergie sans avoir de position sur le changement climatique.»

Code du travail

Le projet de Rochon est mieux reçu

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon, a présenté une réforme du Code du travail plus ciblée que celle de son prédécesseur, Diane Lemieux. Déjà le projet de loi 31 suscite moins de réactions négatives, de la part du patronat comme des syndicats, que le projet de loi 182 qu'il remplace.

«J'ai confiance que ce que j'appelle la voie de passage va être atteinte», a dit M. Rochon au cours d'une conférence de presse. Mais pour ce faire, le ministre a laissé tomber un plan complet de la réforme. Le projet de loi s'abstient de modifier la définition de salarié pour inclure les entrepreneurs dépendant économiquement d'un seul employeur. Tout au plus, l'employeur sera-t-il tenu de donner un préavis au syndicat s'il veut changer le statut d'un salarié. Le syndicat pourra alors s'adresser à la nouvelle Commission des relations de travail, qui pourra se prononcer.

Le projet de loi touche au fameux article 45 sur la transmission des conventions collectives en cas de sous-traitance. L'employeur doit aviser le syndicat de toute cession d'activités à un sous-traitant. Le syndicat dispose de 90 jours pour en saisir la Commission des relations de travail. Une fois ce délai expiré, l'entreprise pourra transférer des activi-

tés et une partie de ses employés à la sous-traitance. La convention collective de ces employés ne sera pas reconduite pour plus de 12 mois après le transfert.

La nouvelle Commission des relations de travail (CRT) est également bien différente de la mouture précédente. Le ministre du Travail et son ministère conservent toutes leurs prérogatives en matière de conciliation, de médiation et d'arbitrage lors d'un conflit de travail. En tant que tribunal administratif qui remplace le Tribunal du travail, la CRT assumera les responsabilités confiées au Bureau du commissaire général du travail en matière de reconnaissance syndicale.

Sujettes à une révision par les tribunaux ordinaires, les décisions de la CRT seront finales. Le processus de requête en accréditation, qui peut s'étaler sur plusieurs mois, voire des années, à l'heure actuelle, si l'employeur épuise tous ses recours, ne doit pas prendre plus que deux mois.

Hier, le Conseil du patronat (CPQ) a qualifié le projet de loi de «pas dans la bonne direction». La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) s'est dite «partiellement satisfaite». Du côté syndical, le président de la CSN, Marc Laviolette, a dit apprécier la création de la CRT, qui va faciliter grandement le processus d'accréditation. La FTQ réserve ses commentaires pour aujourd'hui, mais on s'attend à ce qu'elle appuie le projet de loi, hormis certaines réserves.

Santé

Le traitement des plaintes sera simplifié

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Avec le dépôt de deux projets de loi, hier, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel, va de l'avant avec les changements dans la gouvernance des Régions régionales de la santé et des services sociaux (RSSS), se donne les moyens de répartir les médecins sur le territoire et crée le Protecteur des usagers du réseau de la santé.

Le Protecteur des usagers en matière de santé, qui se veut une simplification du processus actuel, remplace le Commissaire aux plaintes de la santé et des services sociaux. Le Protecteur à la santé détiendra un mandat général de surveillance de respect des usagers et de leurs droits et pourra intervenir de sa propre initiative de façon exceptionnelle dans le cas des clientèles les plus vulnérables.

Pour le traitement des plaintes, le projet de loi 27 sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux prévoit que, des trois niveaux actuels, on passe à deux paliers. Le gouvernement promet des délais plus courts pour le traitement des plaintes.

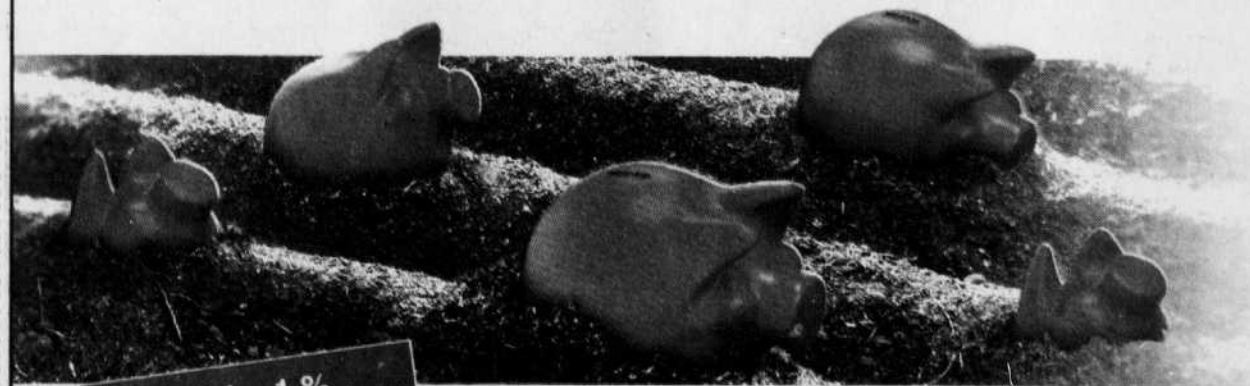
Surtout, les plaintes portant sur des actes médicaux, dentaires ou pharmaceutiques ne seront plus examinées selon une logique disciplinaire, ce qui amenait les professionnels impliqués à se défendre sans rien reconnaître. Ces

plaintes seront considérées comme un recours administratif, à la suite d'une entente avec le Collège des médecins et l'Association des conseils de médecins, dentistes et pharmaciens.

Dans le projet de loi 28 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, M. Trudel fixe à 15 le nombre de membres au conseil d'administration des RSSS. Ils seront tous nommés par le gouvernement. Les élections pour leur nomination, auxquelles ne participe que 1 % de la population, a précisé le ministre, seront donc abolies. Les séances du conseil demeureront publiques. La représentation populaire se fera par l'entremise d'un Forum de la population, formé de 15 à 20 membres, dans chaque région. Le projet de loi crée aussi des commissions infirmières régionales, comme c'est le cas pour les médecins.

Avec ce projet de loi, le gouvernement se donne les moyens pour répartir les médecins en région. À la suite d'une entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), les établissements devront se conformer au plan d'effectifs défini par la RSSS. Les nominations de spécialistes devront être approuvées, sinon le gouvernement pourra ordonner à la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) de ne pas payer les actes des médecins visés. M. Trudel entend signer pareille entente avec les médecins omnipraticiens pour la formation des groupes de médecins de famille partout au Québec.

Savez-vous planter des sous ?



Boni + 1 %
la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Qui sème les Obligations d'épargne du Québec, récolte ...
La liberté : encaissables en tout temps sans pénalité.
La rentabilité : taux annuel garanti d'année en année.
La sécurité : garanties sans limites par le gouvernement du Québec.

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.



3,35 %
la première année

LES
OBLIGATIONS
D'ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec
Placements Québec

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Michaud met un terme à « son » affaire

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Amer et meurtri, Yves Michaud tourne la page sur l'affaire qui porte son nom en souhaitant qu'elle ait fait la démonstration de la désuétude des règles de l'Assemblée nationale.

Il espère aussi qu'elle aura servi de leçon aux députés qui, « tels des caporaux épinglés », l'ont condamné dans une motion de blâme adoptée à la fin de l'année dernière.

« Je porterai jusqu'à la fin de mes jours le tatouage indélébile de la motion du 14 décembre 2000. Mais la plaie toujours ouverte pourrait se cicatriser si l'affaire qui porte mon nom et qui devrait porter celui d'un autre avait le mérite d'élever la réglementation parlementaire à la cime du droit sacré à la liberté d'expression », précise M. Michaud dans un mémoire soumis à la Commission de l'Assemblée nationale et rendu public hier.



Yves Michaud

« J'espère, poursuit-il, que l'affaire qui porte mon nom sera l'occasion de restituer ses lettres de noblesse à la fonction de député, difficile, peu rémunérée, éprouvante pour ceux et celles qui acceptent de porter la lourde charge de représenter leurs commettants. »

M. Michaud rencontrera la presse parlementaire, à Québec aujourd'hui, pour commenter la décision de l'Assemblée nationale de ne pas l'entendre. Visé par une motion de blâme adoptée à l'unanimité pour des propos qui avaient paru offensants à la communauté juive, M. Michaud a vainement plaidé son droit à la réplique. Même une pétition de plus de 4500 signatures n'a pas fait fléchir l'Assemblée nationale.

Dans son mémoire, M. Michaud soutient que les règles parlementaires sont désuètes puisqu'elles ne permettent pas le respect des droits fondamentaux des individus. « Le délit d'opinion, écrit l'ex-diplomate, est la marque des États totalitaires et non celle des États de droit respectueux des libertés démocratiques. »

L'Assemblée nationale, signale-t-il, l'a aussi empêché de se prévaloir des dispositions de la Charte des droits et libertés autorisant une pétition pour le redressement d'un grief. Ce droit est « nié et verrouillé par une procédure parlementaire protectionniste au bénéfice exclusif des parlementaires », déplore Yves Michaud.

Environnement

La SEE admet certains torts

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a bien une politique d'évaluation environnementale qu'elle doit suivre avant de financer des projets à l'étranger, mais elle ne l'applique presque jamais, déplore la Vérificatrice générale dans un rapport spécial déposé hier. Mais la SEE n'a pas laissé les critiques flotter longtemps, dévoilant deux heures plus tard les moyens qu'elle prendrait pour remédier à la situation.

Le rapport de la Vérificatrice générale (intérimaire), Sheila Fraser, vient confirmer plusieurs des reproches formulés depuis quelques années à l'endroit de la SEE. Notamment celui que sa politique d'évaluation environnementale volontaire, bien qu'elle se compare « favorablement » à celles des organismes semblables d'autres pays, n'est que très rarement suivie.

« Nous avons constaté dans la plupart des cas, écrit Mme Fraser, des écarts importants entre le concept du Cadre de référence et son application. [...] Les effets environnementaux potentiels n'étaient pas relevés, et partant, la société fondait ses décisions sur des renseignements incomplets. »

Pour en arriver à cette conclusion, la Vérificatrice générale a analysé 26 projets financés par la SEE, dont 25 comportant des risques environnementaux potentiels. Or, conclut-elle, seulement 17 ont été identifiés comme tels. Dans seulement sept cas des informations sur les impacts du projet sur l'environnement, les mesures d'atténuation consécutives et la surveillance devant être menée par la suite ont-elles été recueillies. Au total, seulement deux des 25 cas sont conformes au « cadre de référence » volontaire dont s'est dotée la SEE.

« Ces problèmes sont graves », a déclaré Mme Fraser en conférence de presse. Le rapport indique qu'il « n'y a pas de méthode pour déterminer si des risques environnementaux néfastes peuvent être justifiés ». En d'autres mots, les 25 projets approuvés l'ont été sans que la SEE ait en sa possession des preuves qu'ils n'affecteraient pas indûment l'environnement. Le rapport précise toutefois que la société a fourni les dossiers de six projets ayant été refusés pour des raisons environnementales, une preuve, juge la SEE, que son évaluation environnementale peut fonctionner.

La réplique

La SEE réplique que les évaluations environnementales ont quand même été faites, même si elles ne respectaient pas le « cadre de référence » officiel. « Les 26 projets examinés dans le rapport du Vérificateur ont fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux, a soutenu le vice-président-directeur, Eric Siegel. Nous croyons qu'ils étaient tous des projets acceptables du point de vue de l'environnement. Le Vérificateur général n'a pas affirmé le contraire. »

Les 26 projets ont au total reçu environ un milliard en financement de la SEE. Seulement cinq ont été identifiés, après la demande persistante de la presse. Du nombre, la mine Antamina, au Pérou, qu'un trio canadien (Noranda, Rio Algom et Teck Corp) possède à 90 %. Ils ont reçu 135 millions \$US de la SEE. Ce projet a été critiqué par le Groupe de travail d'ONG sur la SEE lundi. Il a toutefois été impossible de savoir si ce projet était de ceux qui n'avaient pas été examinés selon la politique d'évaluation de la SEE.

La Vérificatrice générale recommande que la SEE se montre plus transparente dans le futur. La société est d'accord, annonçant qu'elle publierait la liste des projets qu'elle finance, les pays impliqués, le nom des promoteurs et le montant prêté, sous réserve qu'elle obtienne l'accord des entreprises concernées. Elle s'est aussi engagée à divulguer plus d'informations sur ses évaluations environnementales.

Les infirmières du CHUM sont à bout de souffle



Plus de 350 lits devraient être fermés au CHUM à compter du mois de juin. Les infirmières, épuisées, estiment cependant qu'il faudrait agir immédiatement afin de leur permettre de récupérer.

N'attendez pas à l'été pour fermer des lits, demandent-elles

Les heures supplémentaires que les 3000 infirmières du CHUM ont effectuées au cours de la dernière année a coûté trois millions. Et pourtant, 500 postes seraient vacants. Épuisées, elles demandent à leur employeur de prendre des mesures immédiatement afin de leur permettre de reprendre leur souffle.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les 3000 infirmières du plus gros hôpital de Québec, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), ont demandé hier à leur employeur de prendre des mesures immédiates pour alléger leurs tâches, voire même de devancer les fermetures de lits estivales.

Devant l'essoufflement généralisé de leurs troupes, les trois syndicats infirmiers du CHUM ont en effet pris d'assaut hier soir le conseil d'administration de leur hôpital afin de réclamer un répit immédiat pour les infirmières surchargées. Plus tôt dans la journée, les syndicats avaient réclamé que la direction devance les fermetures de lits prévues pour l'été, de manière à apporter des maintenant un peu d'oxygène aux infirmières.

« C'est maintenant que les infirmières sont épuisées mais, à court terme, les mesures proposées ne sont pas suffisantes », a fait valoir hier Mireille Bélanger, la représentante syndicale de l'hôpital Notre-Dame.

Selon le plan prévu par le CHUM, jusqu'à 357 lits devraient être fermés à compter du mois de juin en raison du ralentissement des activités cliniques pendant l'été. La pénurie d'infirmières rend toutefois cette période de l'année particulièrement difficile depuis deux ans, compte tenu du manque accru de personnel.

Il y a deux semaines, le CHUM adoptait un plan de planification de sa main-d'œuvre pour limiter à moyen et à long terme la pénurie d'infirmières et d'autres types d'emploi dans ses murs. Mais les infirmières, qui anticipent un été d'enfer, réclament des mesures dont l'effet se fera sentir tout de suite. « Il faut de vrais incitatifs pour chaque infirmière pour que ça donne des résultats », a avancé hier Lisa Bonamie, vice-présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ).

Selon la FIQ, il est possible d'ajouter dès maintenant du personnel de soutien pour alléger la tâche des infirmières. Plus encore, les infirmières du CHUM veulent des incitatifs financiers pour celles qui feront des heures supplémentaires et demandent que du travail à temps plein soit offert à toutes celles qui travaillent à temps partiel.

Des assemblées syndicales seront tenues dans les trois hôpitaux du CHUM cette semaine pour décider des moyens à prendre pour faire bouger la direction du CHUM. Le Conseil des services essentiels interdit aux infirmières de faire la « grève » des heures supplémentaires, mais il se pourrait que plusieurs d'entre elles décident, de façon individuelle, de cesser de multiplier les quarts de travail.

Cour d'appel

Les Franco-Ontariens ne survivraient pas à la disparition de l'hôpital Montfort

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Vulnérable et privée de son hôpital, la minorité franco-ontarienne de la région d'Ottawa sera vouée à l'assimilation si la cour n'intervient pas pour maintenir les services de l'hôpital Montfort.

Ce cri du cœur a été lancé hier par l'administration de l'hôpital et Gisele Lalonde, porte-parole de S.O.S. Montfort, devant la Cour d'appel de l'Ontario. « Ce n'est pas une faveur qu'on demande au gouvernement ou à la cour », a déclaré l'avocat de Montfort, Ronald Caza, avec beaucoup d'énergie. « On demande de faire respecter un droit fondamental. »

Selon lui, la perte éventuelle de Montfort comme seul hôpital francophone de l'Ontario à offrir une formation en médecine en français sonnerait le glas de la minorité franco-ontarienne. « L'importance de perdre un symbole aura un impact dévastateur sur la communauté », a-t-il indiqué aux trois juges. Impassibles, ils n'ont posé aucune question tout au long des plaidoiries.

M^r Caza s'est attardé, tout au long de son argumentation, à contredire les points soulevés par le

gouvernement ontarien. Selon lui, la « vulnérabilité » de la minorité franco-ontarienne « n'inquiétait pas trop les Pères de la Confédération ».

« L'histoire a toutefois démontré qu'ils sont devenus vulnérables. La réalité, c'est que même si 40 ans passés, les institutions unilingues n'étaient pas essentielles, Montfort est devenu une institution essentielle. C'est une situation de fait. La cour doit tenir compte d'une situation de fait. [...] Si les tribunaux n'interviennent pas, la communauté franco-ontarienne ne pourra survivre en Ontario. »

Appuyés par une soixantaine de partisans d'Ottawa, pour la plupart des patients âgés de l'hôpital Montfort, les avocats de Montfort ont tenté de démontrer les dangers des forces assimilatrices pour les 25 000 francophones unilingues de l'Est ontarien, dont 10 500 vivent dans la capitale.

« Lorsqu'un francophone se lève le matin, il doit décider s'il va faire des efforts pour vivre en français, a poursuivi M^r Caza. Lorsqu'il sort de sa maison, il baigne dans un océan de la majorité assimilatrice. Le Franco-Ontarien doit toujours nager car ça n'arrête pas. »

Poursuivant dans cette veine, il a ajouté que les Fran-

co-Ontariens étaient mieux servis par eux-mêmes. Les services bilingues offerts par les autres hôpitaux d'Ottawa que veut imposer le gouvernement ontarien laissent grandement à désirer, a-t-il avancé.

« Ils ont le titre de bilingue, ils ont la désignation de bilingue, mais ces hôpitaux ne sont pas bilingues », a renchéri Ronald Caza. Dans la salle d'audience, les francophones d'Ottawa hochaient la tête en signe d'approbation.

« C'est sûr que c'est un acquis, notre hôpital », s'est exclamée Lorette Roy, une amie de Mme Lalonde qui l'a suivie dans toutes ses luttes. « Alors, pourquoi on changerait? À ses débuts, a-t-elle enchaîné, l'hôpital général d'Ottawa, c'était comme Montfort est aujourd'hui, tandis que là, c'a été pris en charge par la province et c'est anglophone. »

Puis, s'en prenant au gouvernement ontarien, M^r Caza a laissé entendre que celui-ci s'acharne à faire reculer les droits des francophones. « Il faut empêcher le gouvernement de nous enlever l'institution », a-t-il déclaré en s'adressant aux juges de la Cour d'appel. « Sans motif. La seule raison pour laquelle ils veulent nous l'enlever, c'est qu'ils peuvent le faire. »

La CSDM ajouterait deux journées pédagogiques au calendrier

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) envisage de faire passer de 18 à 20 le nombre de journées pédagogiques au calendrier de l'année scolaire 2001-02.

Cette proposition devrait tout à fait légal. De plus, la majorité des commissions scolaires ont déjà 20 journées pédagogiques à leur grille-horaire. « Tout ce qu'on fait, c'est se mettre au diapason avec les autres écoles du Québec », souligne Robert Cadotte.

L'idée de diminuer le nombre de jours d'école hérisse la présidente de la CSDM, Diane De Courcy. De son côté, l'Alliance des professeurs de Montréal accueille la proposition avec joie, d'autant plus qu'elle fait partie des revendications du syndicat.

gramme est difficile à comprendre. »

Actuellement, le gouvernement du Québec oblige les commissions scolaires à offrir un minimum de 180 jours de classe à leurs élèves. Comme le calendrier de la CSDM en compte 182, le troc de deux journées de classe contre deux journées pédagogiques serait tout à fait légal.

De plus, la majorité des commissions scolaires ont déjà 20 journées pédagogiques à leur grille-horaire. « Tout ce qu'on fait, c'est se mettre au diapason avec les autres écoles du Québec », souligne Robert Cadotte.

L'idée de diminuer le nombre de jours d'école hérisse la présidente de la CSDM, Diane De Courcy. De son côté, l'Alliance des professeurs de Montréal accueille la proposition avec joie, d'autant plus qu'elle fait partie des revendications du syndicat.

ARRÊT ARRÊT ARRÊT ARRÊT

LES MAIRES DU QUÉBEC OPPOSÉS AUX FUSIONS

Le week-end dernier, les maires de tout le Québec réunis à Mont-Tremblant ont adopté, par une forte majorité, une résolution réaffirmant :

- qu'ils sont opposés aux fusions forcées
- et
- que les citoyens ont le droit de décider de l'avenir de leur municipalité.

Appuyons-les en nous opposant à la Loi 170. Le gouvernement du Québec doit nous entendre.

La coalition des citoyens contre les fusions forcées

ARRÊT ARRÊT ARRÊT ARRÊT

LES ACTUALITÉS

Le maintien à domicile a besoin de 300 millions de plus

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le Conseil de la santé et du bien-être recommande au gouvernement de hausser de 500 à 800 millions le budget annuel consacré au soutien à domicile des personnes âgées, somme nécessaire pour rejoindre la moyenne canadienne.

Dans son avis intitulé *Vieillir dans la dignité*, le

conseil presse le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, de maintenir la gratuité des services professionnels offerts aux personnes âgées chez elles (services infirmiers, psychosociaux, etc.) mais aussi les services d'hygiène personnelle, de répit pour les personnes «aidantes» et de surveillance actuellement fournis par les CLSC. Les services d'aide domestique, quant à eux, devraient demeurer gratuits pour les personnes financièrement démunies.

En 1998-99, le Québec consacrait 42,80 \$ par habitant en dépenses publiques de soins à domicile alors que la moyenne canadienne se situe à près de 80 \$, un écart de 270 millions à l'échelle du Québec. Mais pour se rapprocher de l'Ontario, qui dépense 109 \$ par habitant à ce chapitre, le Québec devra investir une somme supplémentaire qui dépasse les 400 millions.

Parmi les autres recommandations du conseil, on note l'adoption d'une réglementation sur les rési-

dences privées à but lucratif qui hébergent des personnes âgées. Le conseil préconise aussi que le gouvernement soutienne les personnes aidantes, elles-mêmes souvent des personnes âgées, qui assument 80 % des services aux personnes âgées en perte d'autonomie. On propose la révision des normes du travail afin d'autoriser un salarié à s'absenter du travail pour au plus 90 jours afin d'aider un proche sans qu'il ait à craindre de perdre son emploi.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-05-064691-015
COUR SUPÉRIEUR (CHAMBRE CIVILE) Protonotaire adjoint BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse VS

HAMED EL FEKY
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HAMED EL FEKY, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, salle 1.10, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le quotidien Le Devoir.
Une copie de la déclaration

allégué avis et pièces a été remise au greffe à l'intention de HAMED EL FEKY.
Montréal, le 14 MAI 2001
Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
P R O C É D U R E ALLEGÉE 500-22-046182-005

A.P. ALEPIN LTÉE. Partie demanderesse. ELIE CHAMOUN. Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de ELIE CHAMOUN seront vendus par huissier, le 29 MAI 2001 A 10H00 au 11779, rue Alexandre - Lacoste, Montréal, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 3 UNITÉS MURALES EN MELAMINE BEIGE ET

PLUSIEURS AUTRES EFFETS... Conditions: argent ou chèque visé. Christian Bouchard H.J., District de Montréal. MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, r.c., Montréal, Québec H2Y 1G3 Tél: (514) 848-0979, fax: (514) 848-7016.

QUÉBEC PROCÉDURE ALLEGÉE: 500-22-052078-006 SERVICES FINANCIERS DAIMLERCHRYSLER (DEBIS) CANADA INC. Partie demanderesse. SHIMON BENDAVID ET ALS. Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de SHIMON BENDAVID ET ANDREE AMZALLAG seront vendus par

huissier le 28 mai 2001 à 10h00, au 2108 Place St-Louis, St-Louis, Laurent, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 télévision Sony "26", 1 ensemble de salon 1 télévision Samsung "27", 1 ordinateur, 1 télécopieur Sanyo et plusieurs autres meubles pour la maison. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PASCAL MALENFANT, H.J., District de Montréal. FOISY LABRECQUE, HUISSIERS DE JUSTICE, 356,

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-257418-016
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT MICHEL PELLERIN, greffier MARIE ANGE SAINT ILMA
Partie demanderesse VS
MAC ARTHUR DELISME
Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-257791-016
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT VERENICE LOUIS(LONDIS) ESQUIVEL
Partie demanderesse C.
PERCY PERDOMO CRUZ
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à PERCY PERDOMO CRUZ de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, Salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de PERCY PERDOMO CRUZ
Lieu: Montréal
Date: 2001 MAI 09
Michel Martin
Greffier adjoint

Canada Province de Québec District de Montréal No 500-12-257624-019
Cour supérieure PRÉSENT Greffier adjoint Karima Abdelaziz Mohamed Demanderesse C/ Mohamed Mansone Abdallah Omrani Défendeur, et- Primeau, Létourneau & Associés Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Mohamed Mansone Abdallah Omrani de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine Est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication au présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la déclaration et de l'avis de dénonciation de pièces ont été remises au greffe à l'attention de Mohamed Mansone Abdallah Omrani.
Lieu: Montréal
Date: 2001 MAI 08
Michel Martin
Greffier adjoint

ORDRE est donné à Monsieur Mac Arthur Delismé de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mac Arthur Delismé
Lieu: Montréal
Date: 10 mai 2001
Michel Pellerin
Greffier adjoint

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
Prenez avis que la compagnie/corporation 2846-7595 QUEBEC INC. ayant son siège social 5605, avenue du Parc, Montréal, Québec, Canada, H2V 4H2 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales

AVIS
La compagnie 2619-5933 QUEBEC INC. donne avis qu'elle demandera à l'inspecteur général des institutions financières du Québec la permission de se dissoudre.
MONTREAL, le 10 mai 2001
Gilles Duchesne, Procureur de 2619-5933 QUEBEC INC

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
LOUIS ALLAIRE
Failli
AVIS est par les présentes donné que la faillite de LOUIS ALLAIRE, demeurant et résidant au 2140, rue Auguste, app. 8, Brossard (Québec) et ayant fait affaires sous le nom de A&A Conception et Design Industriel au 660, rue Pourpart, La Prairie (Québec), est survenue le 3^e jour de mai 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25^e jour de mai 2001, à 8 h 00, au bureau du syndic, au 5811, boul. Taschereau, bureau 410, Brossard (Québec).
Date de Brossard, ce 9^e jour d'avril 2001.
ÉRIC LEBEL, C.A. CIP pour

Rémillard Moquin
Nadeau Lebel Inc.
Syndic de faillite
Conseillers en insolvabilité
5811, boul. Taschereau
Bureau 410
Brossard (QC) J4Z 1A5
Tél.: (514) 875-6633
Télex.: (514) 875-6632



Conseil scolaire
de l'île de Montréal

AVIS DE RACHAT

Obligations à fonds d'amortissement, 10,75 %, échéant le 23 juin 2007

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 23 juin 2001, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C-46-M-, rachetées en totalité:

0014 0015

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C-46-V-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

0046 2 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, portant le préfixe C-46-A-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

0001 5 000 \$

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe C-46-N-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

0272 80 000 \$, 0273 65 000 \$, 0274 640 000 \$, 0276 35 000 \$, 0278 60 000 \$

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 23 juin 2001 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnés, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 23 juin 2001. L'intérêt dû le 23 juin 2001 sera payé de la manière habituelle.

Pour le transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 23 juin 2001.

Montréal, le 1^{er} mai 2001.

Conseil scolaire de l'île de Montréal

La directrice des services financiers
Sylvie Dorion, C.A.

Avis public



Service du greffe

Article 36b de la Charte
Avis en vertu de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal

La Ville désire se libérer d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage futur d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Radisson et au nord-ouest de la rue Davis, étant le lot 331-61 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, maintenant remplacé par le lot 1 323 115 du cadastre du Québec. (D010455008)

Les cédants desdits terrains ou leurs ayants droit ou successeurs, prétendant avoir droit à quelque indemnité, devront exercer leurs recours devant le tribunal compétent dans les douze mois du présent avis, à défaut de quoi, la Ville sera libérée.



Montréal, le 16 mai 2001

Diane Charland
Greffière

APPELS D'OFFRES

LE COMITÉ DE TRANSITION DE LA VILLE DE LONGUEUIL
DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR:
TI2001-003 • TI2001-004 • TI2001-006

003 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS IMPLANTATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION MEGAGEST - ÉVALUATION

004 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS IMPLANTATION DU LOGICIEL « LES FINANCIERS »

006 - RÉGULARISATION DE LA LICENCE DU PROGICIEL TFP2000 ET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONVERSION DE DONNÉES VERS TFP2000

Pour les besoins, chaque soumission doit être déposée au service du Greffe de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville d'ici le **vendredi 1^{er} juin 2001 AVANT 10H00** (horodaté par le Service du Greffe), dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

Les soumissions sont ouvertes à 10h00 le **VENDREDI 1^{er} JUIN 2001** à la Salle Pierre-Vigier de l'Hôtel de Ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cet effet.

On peut obtenir les documents d'appel d'offres et plans, entre 8h30 et 12h00 et de 13h15 à 16h00, au Service des Approvisionnements de la Ville de Boucherville, situé au Centre administratif Clovis-Langlois, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, Québec, J4B 2Z7, moyennant un dépôt non-reimboursable de **SOIXANTE-QUINZE (75.00\$)**, en argent comptant ou par chèque visé seulement émis au nom de la Ville de Boucherville.

Chacune des soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission au montant de vingt mille (20,000.00 \$) sous forme de chèque visé ou de lettre de garantie bancaire irrévocable.

Pour toutes informations concernant ces soumissions, on doit s'adresser à madame Nicole Senay, téléphone : (450) 646-8780, fax : (450) 646-8893.

Le Comité de Transition de la Ville de Longueuil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Boucherville ce 16 mai 2001.

Louis-Marie Pilote, ing.
Comité de transition
Ville de Longueuil

Avis public



Service du greffe

Ordonnances

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 9 mai 2001, a édicté des ordonnances en vertu des règlements suivants:

Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié):

50, 51 et 52 Ordonnances sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments commerciaux (R.R.V.M., chapitre S-10, article 7):

31 Ordonnance relative au secteur Ontario

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20):

875 Ordonnance relative à l'événement «Ça marche»

876 Ordonnance relative à l'événement «Lancement de la campagne d'embellissement Fleurir Montréal»

877 Ordonnance relative à l'événement «Saison officielle 2001, Junior AA et Midget AA Les Cosaks du Nord, Junior BB et Midget BB de l'Association de baseball amateur Jarry»

878 Ordonnance relative à l'événement «Fête de quartier Mercier-Ouest»

879 Ordonnance relative à l'événement «Anniversaire du Bouddha Sakyamuni»

880 Ordonnance relative à l'événement «Fête familiale»

881 Ordonnance relative à l'événement «Saison 2001, Midget AAA Les Marquis de Montréal, Junior majeur Les Elites de Montréal et Sénior AA Les Orloles d'Ahuntsic»

882 Ordonnance relative à l'événement «Tournois estivaux du club de pétanque La Boule du Parc»

883 Ordonnance relative à l'événement «Marche et cours pour la fête des mères»

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8):

855 Ordonnance relative à l'événement «Ça marche»

856 Ordonnance relative à l'événement «Fête de quartier Mercier-Ouest»

857 Ordonnance relative à l'événement «Anniversaire du Bouddha Sakyamuni»

858 Ordonnance relative à l'événement «Fête familiale»

859 Ordonnance relative à l'événement «Saison 2001, Midget AAA Les Marquis de Montréal, Junior majeur Les Elites de Montréal et Sénior AA Les Orloles d'Ahuntsic»

860 Ordonnance relative à l'événement «Tournois estivaux du club de pétanque La Boule du Parc»

Montréal, le 16 mai 2001

La greffière
Diane Charland



Ministère
des Transports

AVIS PUBLIC

Projet de réaménagement de la route 138 dans les municipalités de Tadoussac et de Sacré-Coeur

Le ministère des Transports du Québec avise la population qu'elle peut consulter le dossier afférent au projet susmentionné, qui comprend, notamment, une étude d'impact sur l'environnement réalisée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Le projet consiste à réaménager une section de la route 138 sur une distance de 7,4 km, dont environ 2,1 km sont situés à l'ouest de l'intersection avec la route 172 et 5,3 km à l'est de ladite route dans les municipalités de Tadoussac et de Sacré-Coeur. L'étude d'impact liée à ce projet a été présentée au ministre de l'Environnement, qui l'a rendu publique le 8 mai 2001. Ce dossier sera disponible pour consultation par la population aux endroits suivants, tout comme les renseignements sur les lots touchés par ce projet.

Centres de consultation

Municipalité de Tadoussac
162, rue des Jésuites
Tadoussac (Québec) G0T 2A0
Responsable : Joséé Marquis
Téléphone : (418) 235-4446
Télécopieur : (418) 235-4433
Heures d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h
Vendredi : de 9 h à 11 h 30
Samedi et dimanche : fermé

Municipalité de Sacré-Coeur
88, rue Principale Nord
Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0
Responsable : Thérèse Gauthier
Téléphone : (418) 236-4621
Télécopieur : (418) 236-9144
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h
de 13 h 30 à 16 h 30
À compter du 4 juin : Vendredi : de 8 h 30 à 12 h
Samedi et dimanche : fermé

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec
Centre de documentation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Responsable : Monique Millaire
Téléphone : (418) 643-7447
1 800 463-4732 (aucuns frais)
Télécopieur : (418) 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Montréal
Centre de documentation
2, Complexe Desjardins
Tour est, 18^e étage, bureau 1817
Case postale 245, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1B4
Responsable : Monique Millaire
Téléphone : 1 800 463-4732 (aucuns frais)
Télécopieur : (418) 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

UNIVERSITÉ

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque centrale
Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales
1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100
Montréal (Québec) H3C 3P8
Responsable : Jean Saint-Amant
Téléphone : (514) 987-4392
Télécopieur : (514) 987-4213
Heures d'ouverture jusqu'au 24 juin 2001 :
Lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 22 h
Mardi et mercredi : de 9 h à 22 h
Samedi : de 12 h à 17 h, Dimanche : fermé

Séance d'information

Le Bureau d'audiences publiques tiendra une rencontre d'information à laquelle seront également présents des représentants du ministère de l'Environnement du Québec ainsi que du ministère des Transports. Cette rencontre aura lieu :

le mercredi 30 mai 2001, à compter de 19 h 30
Salle des loisirs
Municipalité de Tadoussac
286, de la Falaise
Tadoussac (Québec)

Entre le 8 mai 2001 et le 22 juin 2001, toute personne, groupe ou municipalité peut faire parvenir une demande d'audience publique relativement à ce projet au ministre de l'Environnement du Québec, M. André Boisclair, à l'adresse suivante :

Ministre de l'Environnement du Québec
Monsieur André Boisclair
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cet avis est publié par le ministère des Transports du Québec conformément aux exigences du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



APPEL DE PROPOSITIONS N° 01-808
EXPLOITATION DE DEUX BOUTIQUES HAUT DE GAMME AU COMPLEXE HÔTELIER DU CASINO DE HULL
CLÔTURE: LE 31 MAI 2001, 11 H HEURE LOCALE

Casilog inc., filiale de Loto-Québec désire recevoir des propositions relativement à l'exploitation de deux (2) boutiques haut de gamme, soit une tabagie de luxe (lot n° 1) et une boutique de vêtements et/ou d'articles-cadeaux haut de gamme (lot n° 2) pour le Complexe hôtelier du Casino de Hull.

Les fournisseurs peuvent obtenir l'information sur l'appel de propositions en visitant le site internet de l'entreprise.

www.loto-quebec.com
ou en se présentant à :
Direction de l'approvisionnement de Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h
et entre 13 h 30 et 16 h
Émis le 16 mai 2001

LE DEVOIR

LE MONDE

Les hostilités reprennent après le scrutin

L'ETA s'en prend à un journaliste hostile à sa cause

ASSOCIATED PRESS

Deux jours après les élections au Pays basque espagnol, marquées par un recul d'Euskal Erritarrok, vitrine légale de l'ETA, un attentat a été perpétré en banlieue de Saint-Sébastien. Un journaliste connu pour ses prises de position contre le mouvement séparatiste a été blessé hier matin à son domicile par l'explosion d'une lettre piégée.

Le journaliste de 49 ans souffre de blessures au visage et aux mains mais ses jours ne sont pas en danger, selon l'hôpital.

Cet attentat, qui n'a pas été revendiqué, intervient deux jours seulement après la victoire du Parti nationaliste basque (PNV, modérés) aux élections régionales. Si ce parti souhaite l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination, il a aussi condamné les violences de l'ETA. Quelque 800 personnes sont mortes depuis que le mouvement séparatiste, créé en 1959, a pris les armes en 1968.

Selon l'agence de presse EFE, le courrier piégé a explosé dans l'appartement de Gorka Landaburu à Zarauz, dans la banlieue de Saint-Sébastien, vers 10h20. Son épouse, Marina Landaburu, a confié que la lettre, arrivée lundi à leur domicile, a sauté au visage de son mari quand il l'a ouverte.

Gorka Landaburu, qui est dans la cinquantaine, fait partie d'une famille très connue au Pays basque. Son frère, Ander Landaburu, est le directeur de l'édition régionale du quotidien madrilène *El País*. Les deux hommes, qui seraient sur la liste noire de l'ETA, ont déjà été menacés dans des manifestations organisées par des partisans du mouvement séparatiste.

Plus tôt dans la journée d'hier, un responsable du Parti populaire (PP, droite) au pouvoir en Espagne a réagi avec scepticisme à la proposition d'un dirigeant basque appelant à l'ouverture de négociations pour mettre fin aux violences. Ces pourparlers impliqueraient tous les partis, sur le modèle du processus de paix en Irlande du Nord.

Le maire de Madrid, José María Alvarez, membre du comité exécutif du PP, a rappelé qu'une tentative similaire avait échoué en 1998 pendant une période où l'ETA avait décrété une trêve.

Cette proposition a été faite lundi par Xabier Arzallus, président du PNV. Il a suggéré que tous les partis s'assoient autour d'une table et négocient une solution pour mettre fin aux violences, «comme en Irlande». «C'est la seule façon d'en sortir et c'est la tâche que nous ont confiée les citoyens», a souligné Arzallus.

Une promesse à tenir en 100 jours

La droite italienne réglera le problème de conflits d'intérêts

Berlusconi contrôle maintenant la totalité de la télévision italienne

Silvio Berlusconi a obtenu la majorité absolue dans les deux chambres du Parlement italien, selon les résultats officiels et définitifs rendus publics hier. La coalition de droite qu'il dirige disposera de 368 des 630 sièges à la Chambre des députés, et 177 des 324 sièges au Sénat. La coalition de l'Olivier (centre-gauche), menée par Francesco Rutelli, disposera de 250 sièges à la Chambre des députés et de 128 au Sénat.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — La droite, victorieuse des élections italiennes de dimanche dernier, a de nouveau promis hier de résoudre rapidement le problème de conflit d'intérêts entre l'empire médiatique de son riche leader, Silvio Berlusconi, et son futur rôle de chef de gouvernement.

«C'est un engagement que nous avons pris et nous le maintenons. Je ne sais pas si ce sera la première, la deuxième ou la troisième chose que nous ferons», a indiqué Gianfranco Fini, président de l'Alliance nationale (AN) et allié politique de Silvio Berlusconi, dans les colonnes du quotidien *La Repubblica*.

Ce thème a été l'un des sujets majeurs de la campagne électorale. Le leader de Forza Italia, Silvio Berlusconi, s'était engagé peu avant le vote à proposer dans les 100 premiers jours de son gouvernement un projet de loi sur le sujet.

Berlusconi contrôle, par l'intermédiaire de son holding familial Fininvest, le premier groupe de télévision privé italien, Mediaset, et l'un des premiers groupes d'édition et de presse du pays, Mondadori, en plus de codétenir des intérêts dans le cinéma (dont Medusa Film) et Internet (le portail Jumpy).

Il a des intérêts stratégiquement non négligeables en dehors des médias, à savoir le groupe de services financiers Mediolanum, le club de foot Milan A.C. et l'immobilier (Edilnord 2000).

Le petit écran

La question la plus cruciale pour la démocratie tourne autour de la télévision. En accédant au pouvoir, le président de Forza Italia aura sous son contrôle, du moins indirect, la RAI et Mediaset, soit l'essentiel des moyens télévisuels du pays. La RAI est détenue par l'Etat italien et son conseil d'administration est nommé par les présidents de la Chambre des députés et du

Sénat, désormais contrôlés par Berlusconi et ses alliés.

M. Fini a d'ailleurs indiqué hier qu'une fois en place, les nouveaux présidents des assemblées procéderaient à un changement à la tête de la télévision publique, jugeant au passage que la couverture de la campagne électorale par la RAI avait été «honteuse».

La solution la plus radicale au problème de conflit d'intérêts serait une vente pure et simple des participations de Berlusconi, à commencer par celle dans Mediaset. L'option est peu probable à la vue de récentes déclarations.

Berlusconi, dans un entretien accordé il y a 15 jours au quotidien *Wall Street Journal*, déclarait: «Pensez-vous qu'on puisse céder les fruits d'une vie de travail seulement pour devenir chef de gouvernement?» Le candidat de la droite a également répété pendant la campagne que la décision ne dépendait pas seulement de lui mais aussi de ses enfants.

Des solutions

Le président de Mediaset, Fedele Confalonieri, a indiqué lundi soir qu'une solution pourrait être trouvée en passant «un accord avec un partenaire dans les télécommunications dans une optique de convergence ou avec un acteur important [du secteur des médias] en Europe ou aux États-Unis». Solution moins radicale que la vente, l'entrepreneur politique pourrait effectivement conclure une alliance entre Mediaset et un autre groupe pour se retrouver actionnaire minoritaire de ce dernier.

Confalonieri a freiné l'espoir d'une solution rapide en soulignant que la situation est complexe et qu'il convient de ne pas «gaspiller d'argent».

Une autre solution, évoquée depuis longtemps et décrite récemment comme probable par Berlusconi lui-même, serait la constitution d'un blind trust pour confier la gestion de ses participations à un tiers indépendant.

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Oraovica — Soutenus par des chars, les soldats yougoslaves et la police serbe se sont affrontés hier dans des combats de rues avec les rebelles albanais pour tenter de reprendre le contrôle du village d'Oraovica, dans le sud de la Serbie, près de la zone-tampon avec le Kosovo.

En Macédoine, le gouvernement d'unité nationale composé dimanche a lancé un ultimatum aux rebelles albanais qui occupent des villages du nord de la Macédoine afin qu'ils «quittent le pays ou déposent les armes» avant demain midi.

A Oraovica, cinq indépendantistes ont été tués, selon un porte-parole de ce camp, le commandant Profi. Les combats durent depuis samedi. Le commandant Profi assure que ses troupes n'ont pas perdu de terrain, mais des journalistes sur place font état de la destruction et de l'abandon de bunkers des rebelles contenant des fusils d'assaut, des munitions et des uniformes tachés de sang, ce qui semble indiquer une progression des troupes yougoslaves et serbes. Plusieurs maisons ont été détruites et des milliers de civils ont pris la fuite pour Presevo, située à environ un kilomètre au sud.

Zone ouverte

La situation risque encore d'empirer avec la décision lundi soir de l'OTAN d'autoriser l'armée yougoslave à pénétrer à partir du 24 mai dans l'intégralité de cette zone démilitarisée de cinq kilomètres, établie en 1999 pour protéger la force de maintien de la paix et les albanophones mais utilisée comme refuge par les rebelles. L'un des chefs des indépendantistes, Shefket Musliu, jugeant «prématurée» la décision de l'Alliance atlantique, a déclaré que ses soldats lutteraient contre l'entrée des troupes yougoslaves dans la zone.



GORAN TOMASEVIC REUTERS

Un policier serbe brandissait son fusil de franc-tireur, hier, à Oraovica, près de Presevo. Les forces de sécurité yougoslaves ont tenté de reprendre le contrôle du village aux rebelles albanais.

À Skopje, le nouveau gouvernement a affirmé que les opérations militaires reprendront demain et qu'une grande opération d'élimination des terroristes sera lancée contre les rebelles albanais.

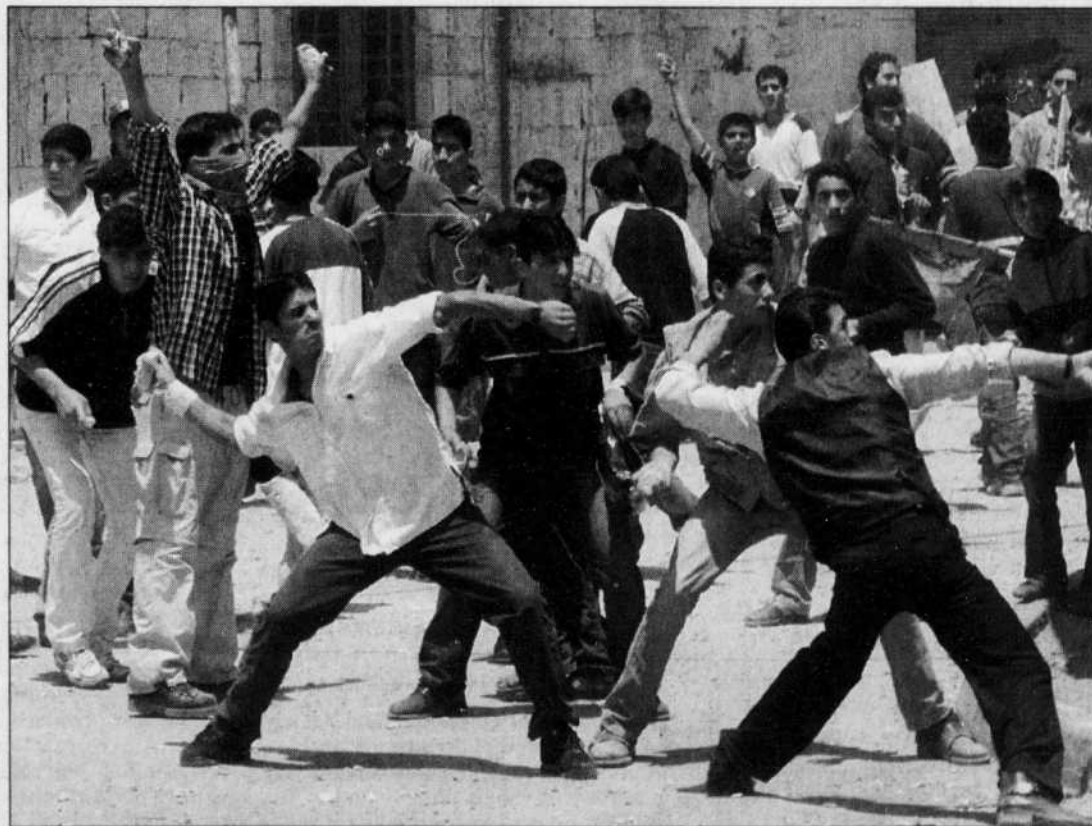
Le gouvernement, qui s'est réuni hier pour sa première session, a décidé de suspendre ses opérations militaires contre la guérilla et appelé les civils à fuir les villages de la région de Kumanovo d'ici à l'expiration de ce délai.

Il s'agit «du dernier appel aux terroristes pour qu'ils quittent le pays ou déposent les armes», a ajouté le porte-parole. «Après cela, nous reprendrons certainement nos

opérations militaires», a-t-il dit.

Des appels, en langue albanaise et macédonienne, vont être diffusés par les médias pour inciter les civils à quitter les villages et à gagner la ville de Kumanovo ou la province serbe voisine à majorité albanaise du Kosovo, a précisé M. Miloski.

Par ailleurs, en Albanie, la police portuaire de la ville de Durres a arrêté hier un camion immatriculé en Suisse et provenant de Bari, en Italie, qui transportait des armes et des munitions. Le conducteur, Shaban Elezi, un Albanais de Macédoine, a été placé en garde à vue.

53^e anniversaire de la création d'Israël

NAYEF HASHLAMOUN REUTERS

De jeunes Palestiniens ont lancé des pierres à des soldats israéliens, hier, pendant un affrontement à Hébron.

Des milliers de Palestiniens manifestent leur colère

ASSOCIATED PRESS

Ramallah — Plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens se sont rassemblés hier dans la bande de Gaza et en Cisjordanie pour commémorer Al Naqba (la Catastrophe), la création de l'Etat d'Israël, le 15 mai 1948, qui s'était traduite par le déplacement d'environ 750 000 d'entre eux. Des affrontements entre manifestants et militaires ont fait quatre nouveaux morts et au moins 129 blessés côté palestinien.

Les sirènes ont hurlé pendant trois minutes en continu à midi et la foule, criant «Nous ne nous rendrons pas!», a écouté un discours enregistré de Yasser Arafat, parti dans la matinée pour Le Caire. «La foi, la foi, le courage, le courage! Restez forts face à l'agression de plus en plus forte, au nom de la liberté», a lancé le président de l'Autorité palestinienne, qui avait réuni la veille les chefs de la sécurité. Il a également fustigé, sans nommer Israël, «les bourreaux qui continuent de marcher dans les flaques de sang en jouant l'escalade militaire et en faisant le siège de nos villes». Raanan Gissin, conseiller du premier ministre israélien Ariel Sharon, a

estimé que le discours d'Arafat n'était que «mots de guerre» au lieu d'appeler à l'arrêt des violences.

Al Naqba a aussi fait l'objet de rassemblements dans plusieurs pays arabes. Au Caire, des manifestants se sont rassemblés devant le siège de la Ligue arabe où ils ont brûlé des drapeaux. Des manifestations similaires ont eu lieu à Saïda, dans le sud du Liban, et à Amman, en Jordanie. A Damas, des centaines de Syriens et de Palestiniens ont également défilé contre Israël.

L'Etat hébreu était en état d'alerte et a renforcé la sécurité et les contrôles de crainte d'actes terroristes. Dans la bande de Gaza, un Palestinien présenté comme l'un des gardes du corps du cheikh Ahmed Yassin, fondateur du Mouvement de résistance islamique (Hamas), a été tué par un char israélien après avoir tiré au mortier sur des cibles israéliennes, selon l'armée.

Trois autres Palestiniens, qui lançaient des pierres sur les soldats israéliens, ont été tués et 129 blessés, selon des médecins palestiniens. Les affrontements se sont notamment produits en Cisjordanie, à Ramallah, à Naplouse et à Toulkarem. Deux chars israéliens sont entrés en territoire palestinien.

Belgrade est opposé au plan Haekkerup

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Le cadre institutionnel du Kosovo, qui a été promulgué hier et qui accorde une large autonomie à cette province de Serbie à majorité albanaise, est «inacceptable», ont déclaré des responsables à Belgrade et les leaders serbes dans la province.

«Le cadre institutionnel est inacceptable [...] et les Serbes seront exclus par conséquent de la vie politique» de la province, a déclaré Momcilo Trajkovic, chef du comité yougoslave pour le Kosovo, à l'édition d'hier du quotidien *Blic*.

«Les Serbes continuent à périr, leur situation sécuritaire est catastrophique [...] alors que la communauté internationale œuvre à créer des contours pour un Kosovo indépendant», a déclaré Trajkovic, en référence au document présenté lundi par l'administrateur de l'ONU au Kosovo, Hans Haekkerup, qui selon Belgrade donne des attributs d'Etat à cette province.

Le commissaire serbe pour les réfugiés, Sanda Raskovic-Ivic, a déclaré à l'agence Tanjug que le document «ne va pas créer la confiance en un Kosovo multiethnique» et qu'il «mène vers un Kosovo sans les Serbes».

Plus de 200 000 Serbes et autres non-Albanais ont fui les violences de la majorité albanaise depuis l'arrivée de la Force multinationale de paix (KFOR) dans la province en juin 1999, selon le Haut-Commissariat pour réfugiés de l'ONU. Environ 110 000 Serbes vivent toujours au Kosovo, pour la plupart dans les enclaves, où ils sont régulièrement victimes des violences des extrémistes albanais.

EN BREF

Arroyo est en tête pour le moment

(Reuters) — La forte participation enregistrée lundi aux élections législatives philippines pourrait profiter à l'ex-président Joseph Estrada, même si la coalition de son successeur, Gloria Macapagal Arroyo, arrivait en tête hier dans les premiers résultats partiels. Portant sur seulement 2 % des bulletins dépouillés, ces résultats donnent les candidats de la Coalition du pouvoir populaire, la formation de la présidente Arroyo, en tête dans huit des 13 circonscriptions sénatoriales en jeu. Selon le Mouvement national pour des élections libres, un organisme autorisé, les candidats proches de l'ancien président Joseph Estrada restent dans quatre autres cas, tandis que le présentateur de télévision Noli de Castro est le mieux placé dans la dernière circonscription. Mais selon des analystes politiques, la forte participation au vote pourrait être un bon signe pour l'ex-président incarcéré.

Le procès de Jaruzelski s'est ouvert hier

(AP) — Le procès du général Wojciech Jaruzelski s'est ouvert hier matin à Varsovie. Le dernier dirigeant polonais de l'ère communiste comparait devant la justice pour répondre aux accusations concernant sa responsabilité dans le meurtre de 44 dockers en 1970, un procès d'envergure au cours duquel la santé fragile de l'accusé pèsera lourd. La cour a accepté de limiter les audiences à trois ou quatre heures par jour pour ménager le général, aujourd'hui âgé de 77 ans. Jaruzelski est accusé d'avoir donné l'ordre à l'armée d'ouvrir le feu sur des travailleurs des chantiers navals qui manifestaient contre la hausse des prix, alors qu'il était ministre de la Défense. Quarante-quatre dockers ont été tués dans les ports de Gdansk, Gdynia, Stettin (Szczecin) et Elblag, au bord de la Baltique, le 17 décembre 1970. Plus d'un millier d'autres ont été blessés, dont 200 grièvement.

É D I T O R I A L

Des correctifs attendus

Le volumineux projet omnibus présenté hier par la ministre Louise Harel corrige certains travers de la vie municipale québécoise et apporte des précisions quant au processus des fusions. Tant mieux, mais la ministre Harel ne doit pas oublier l'essentiel: le succès ou l'échec des réformes en cours tient à la capacité du gouvernement de livrer un produit bien ficelé, sans inflation des coûts.

Saluons d'entrée de jeu les améliorations à la vie municipale contenues dans ce projet de loi. Ainsi, la tenue des élections dans toutes les municipalités de la province la même année, à partir de 2005, devrait attirer davantage l'attention des citoyens, ce dont notre démocratie locale a bien besoin. Quant à la durée de la campagne électorale, qui sera ramenée de 58 à 44 jours, voilà aussi une très bonne chose. On aurait même pu fixer ce nombre à 35 jours, comme à Ottawa, ce qui n'est pas possible, dit-on, à cause du processus particulier de fabrication des listes électorales municipales.

Une autre modification bienvenue soumettra les villes à des règles plus strictes lors de l'attribution des contrats pour des services professionnels (ingénieurs, avocats, etc.), notamment en imposant la formule des appels d'offres déjà largement répandue pour les autres catégories de fournisseurs. Souhaitons que cette façon de faire objective rende la tâche plus difficile aux organisateurs d'élections «clés en main» qui ont l'habitude d'échanger leurs services de crâpules politiques (avant les élections) contre la promesse de lucratifs contrats de services professionnels (après les élections).

Par ailleurs, le projet omnibus vient préciser certains éléments du processus de fusion des municipalités. D'abord, il promet plus de pouvoir aux arrondissements des grandes villes en matière de zonage; ensuite, il stipule que le président de chaque arrondissement ne sera pas coopté par les autres conseillers mais sera celui du groupe qui aura obtenu le plus de votes lors des élections, petite fleur faite aux maires des anciennes villes qui pourront ainsi conserver un peu de leur prestige d'antan.

Au sujet de la hausse des taxes dans les villes dont le fardeau d'avant la fusion était inférieur au taux fixé par la nouvelle ville, le projet précise que l'ajustement maximum de 5% par année promis par la ministre sera calculé sur le *taux* de la taxe en vigueur et non sur le *montant* total payé par chaque propriétaire. En clair, le propriétaire qui habite une ville dont le taux de taxe était plus bas qu'ailleurs verra son compte grimper de plus de 5% si sa maison a connu une hausse de valeur au marché. Rien de plus normal, en somme, puisque toute autre formule aurait eu pour effet de reconduire les iniquités que l'on voulait corriger. Nuance supplémentaire, le plafond de 5% ne s'appliquera pas là où le conseil municipal a tenté de jouer au plus fin en réduisant artificiellement le taux de taxe de sa ville, l'automne dernier.

Tout le monde aurait souhaité que nul ne soit affecté par quelque hausse de taxe que ce soit à la suite des fusions et que, au contraire, la correction se fasse plutôt à la baisse pour les citoyens des villes les plus taxées. Belle utopie, à laquelle personne n'osait même rêver. Cela étant, la ministre et le gouvernement ne doivent pas perdre de vue que la qualité des services offerts aux citoyens dans la nouvelle ville et surtout, surtout, l'évolution de leur compte de taxes sont encore et toujours les deux conditions essentielles du succès politique sur la scène locale. Pour l'instant, les opposants continuent de crier leur indignation, mais l'ensemble de la population ne les suit pas parce qu'elle sait le processus de fusion irréversible. Ce qui est moins certain, c'est l'accueil que ces mêmes citoyens réserveront à ce gouvernement le jour des prochaines élections générales, alors que l'on saura si les fusions se sont déroulées dans l'harmonie ou la cacophonie.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Les diktats de l'ETA

Quarante-huit heures après avoir encaissé une défaite cinglante, la frange violente du mouvement nationaliste basque, fort probablement l'ETA, a une fois encore commis un attentat contre un journaliste. Un geste qui doit susciter d'autant moins d'étonnement qu'il symbolise et confirme le sectarisme ou, plus précisément, le fanatisme d'un groupe qui rassemble des fous du sang qui, en tant que tels, se moquent comme d'une guigne des aspirations à l'apaisement de la vaste majorité des Basques.

Ces derniers, c'est à souligner, ont profité des élections régionales tenues dimanche pour signifier leur rejet clair et plus que net des méthodes de l'ETA et du programme de sa vitrine politique, Euskal Herritarrok, qui, à la faveur du récent vote, a perdu la moitié des sièges qu'elle détenait au Parlement basque. La gifle donnée à la bulle ultranationaliste, la bulle ethnocentriste de la mouvance basque, risque fort de conforter les partisans de la lutte armée dans une entreprise qui se réduit à ceci: l'appel au sang. Au sang d'un groupe qui, selon les fondateurs, les idéologues historiques du mouvement indépendantiste, serait supérieur aux autres, et notamment aux Espagnols.

Cela étant, ces mêmes électeurs ont infligé une autre défaite. En effet, les 1,8 million de personnes qui ont glissé leur bulletin dans les urnes ont indiqué aux autorités madrilènes (qui, pour mieux capitaliser sur le dégoût de la violence que la population avait affichée, n'avaient pas lésiné sur les moyens) que le gouvernement central avait encore bien des concessions à allouer. À cet égard, on se rappellera que la province basque jouit de pouvoirs plus amples et nombreux que n'importe quelle autre province ou région européenne. Les Basques gèrent l'éducation, l'économie, le logement, prélèvent des impôts, etc.

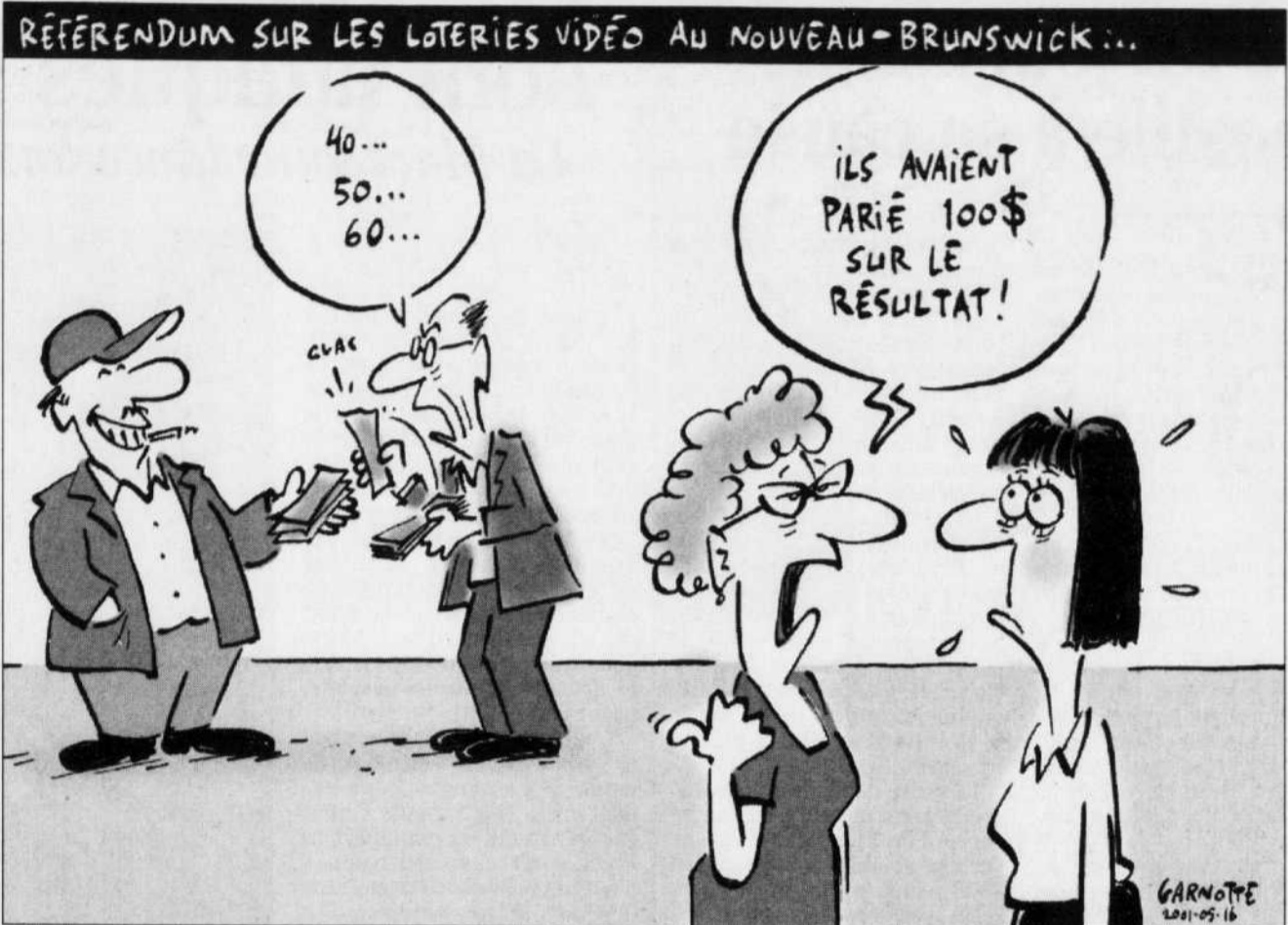
Disposant de tous ces pouvoirs, l'électorat, si l'on en croit les témoins du Parti nationaliste basque (PNB), le grand vainqueur de dimanche, a indiqué qu'il veut encore et toujours l'indépendance du pays basque. En effet, cette formation politique et son allié, Eusko Alkartasuna, ont gagné 33 des 75 sièges que compte le Parlement alors que l'alliance des partis madrilènes restait au même point. Bref, tous résultats confondus, les nationalistes modérés sortent grands vainqueurs de ce rendez-vous électoral.

Le hic, et non l'inconnu, s'appelle encore et toujours l'ETA. En signant un autre attentat contre un journaliste, en ayant piégé une autre voiture en plein centre de Madrid, en certifiant que tous les attentats commis au cours du mois de mars étaient de son fait, l'ETA signale à tout un chacun qu'elle n'entend pas désarmer tant et aussi longtemps que les autres ne se seront pas pliés à ses diktats.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Aliments «GM» et «non GM»

Je réponds ici à la lettre de Mme Dufresne intitulée «Le droit de savoir», publiée dans *Le Devoir* du 12 mai dernier, et j'en corrige quelques erreurs. Je la cite: «On nous dit que les autorités savent que la protéine Cry9C, instable, provoque des allergies.» Starlink n'a pas encore été approuvée pour consommation humaine parce qu'on n'a pas encore démontré, au delà de tout doute raisonnable, qu'elle n'est pas allergène. Comme cette protéine est relativement stable à la digestion (et non le contraire), il faut la surveiller de plus près. Il est inexact de dire qu'elle est allergène. Les spécialistes de l'allergie sont d'avis qu'elle ne l'est pas car sa structure ne ressemble à celle d'aucune autre protéine allergène connue.

Il est facile de démontrer qu'un aliment est allergène en faisant pénétrer dans la peau une trace du produit. Une inflammation démontrera l'allergie. Il est cependant impossible de démontrer qu'il ne l'est pas car, s'il n'y a pas d'inflammation, rien ne prouve que d'autres personnes n'y sont pas allergiques.

Il est bon de souligner que des milliers d'aliments actuellement sur le marché sont allergènes. Parmi les plus communs, mentionnons ceux-ci: lait, œufs, noix, arachides, mollusques, soja, poisson, gluten de blé, orge et seigle. Chaque année, un grand nombre de nouveaux aliments arrivent sur le marché. Beaucoup d'entre eux sont potentiellement allergènes car ils contiennent plus ou moins d'ingrédients dérivés de ces produits. On n'exige pas de démontrer qu'ils ne sont pas allergènes; ce serait impossible.

Un groupe d'experts du Conseil de recherche médicale a étudié les risques liés aux aliments génétiquement modifiés (GM). Il a recommandé que l'on étudie plus vigoureusement la problématique de l'allergie, qui se pose autant chez les aliments GM que non GM.

Quant à l'étiquetage des aliments GM, je suis d'accord à la condition qu'on n'organise pas, le lendemain, un boycottage des entreprises qui les vendent et qu'on ne crée pas de panique par des énoncés non fondés.

Claude Willemot
Laval, 12 mai 2001

L'intégration des aéroports

Montréal possède un atout incomparable: deux aéroports de classe internationale sur son territoire. Que la chose n'ait pas été planifiée n'y change rien. Essayons d'en profiter plutôt que de continuer cette rivalité absurde, Dorval contre Mirabel, qui limite depuis des années le potentiel aéroportuaire de Montréal.

Qu'en est-il de nos aéroports? Dorval est d'un accès relativement facile, bien situé pour la clientèle de l'ouest de l'île. Cependant, placé au milieu de cités-dortoirs, son expansion est limitée et les vols de nuit y sont interdits. Ce qui est incohérent pour une métropole qui se veut de classe dite internationale. Le trafic de nuit est l'apanage de Mirabel, où l'on a réservé, au grand dam des agriculteurs locaux, l'espace nécessaire à l'isolement des opérations nocturnes. Par contre, la distance du centre-ville nuit à son développement, le lien fixe Montréal-Mirabel n'ayant jamais été réalisé.

Au lieu de cette rivalité, pourquoi ne pas revenir au concept proposé par Pierre Jeannot, ancien directeur d'Air Canada, visant à intégrer les activités des deux aéroports? Cela n'est possible qu'en se dotant d'une navette rapide entre les deux aéroports (éventuellement prolongée vers le centre-ville). Ce lien fixe, libéré des embouteillages routiers, mettrait Dorval et Mirabel dos à dos. En pratique, il suffirait de passer d'une place à l'autre dans un temps équivalent à ce qu'il serait si les deux aéroports étaient situés dans un même aéroport, soit une vingtaine de minutes. Deux avantages immédiats pour les passagers: on pourra arriver à Montréal par avion après 23h et il sera possible de s'envoler de Mirabel en passant par Dorval (et vice-versa).

Il existe des technologies utilisables pour réaliser cette liaison. Il s'agit surtout que le système puisse s'intégrer à l'autoroute 13, permettant ainsi un trajet quasi rectiligne entre les deux aéroports, une condition incontournable pour réaliser une liaison rapide. L'autoroute 20 serait utilisée pour le prolongement vers le centre-ville. Ainsi, la navette ne créerait pas de nouvelles saignées dans le tissu urbain.

Combien coûterait cette liaison rapide? Question difficile à préciser sans études poussées (toujours elles!). Cependant, en comparant les matériaux mis en œuvre à ceux d'autres réalisations d'envergure comparable, son coût serait moindre que celui annoncé pour une nouvelle aéroport à Dorval, un bâtiment qui existe déjà à Mirabel.

J.-E. Laframboise
Ingénieur
Montréal, 12 mai 2001

LIBRE OPINION

Le bouclier antimissiles n'est que la pointe de l'iceberg

MARCEL BELLEAU
Chercheur associé à la chaire
Raoul-Dandurand en études stratégiques
et diplomatiques de l'UQAM

Il y a déjà plusieurs mois que nous entendons parler du projet de bouclier antimissiles américain. L'ex-président Clinton avait décidé, après des essais pour le moins peu convaincants, de laisser à son successeur la décision de développer ou pas le système destiné à préserver les États-Unis d'une attaque de missiles en provenance de pays que l'on qualifiait autrefois d'États voyous et que l'on nomme maintenant plus pudiquement «États préoccupants» dans le langage diplomatique américain: Corée du Nord, Iran, Irak et Libye. Ce projet fait suite à celui de Ronald Reagan, baptisé «Guerre des étoiles», qui n'avait pas vu le jour à cause des nombreux problèmes techniques et des coûts faramineux qu'il suscitait. Il s'inscrit dans la peur inconsciente d'être attaqué par surprise, comme ce fut le cas à Pearl Harbour en 1941.

Aussitôt élu et avec les conseils empreints de son secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, le président Bush a pris la décision d'aller de l'avant, de faire fi du traité ABM, signé en 1972 avec les Soviétiques, et de tenter de convaincre non seulement les alliés mais aussi les Russes et les Chinois du bien-fondé de son projet. À noter que, pour l'instant, on n'en est qu'à la question de principe. M. Bush n'a pas encore dévoilé en détail en quoi consistera son projet de bouclier antimissiles.

Mais ce plan n'est que le commencement. Il représente la première étape d'un changement profond de la mission et des structures des forces armées américaines. Au début de mai, on a créé un commandement unifié de l'espace qui sera responsable non seulement du programme de bouclier antimissiles mais aussi de coordonner tous les aspects de la défense spa-

tiale. Le secrétaire Rumsfeld déclarait en janvier 2001 qu'«il est possible de projeter la puissance à travers et depuis l'espace en réaction avec des événements survenant n'importe où au monde». C'était exprimer la volonté américaine de militariser l'espace.

Les Américains sont déjà dépendants de l'espace pour leur défense: satellites d'observation, de communication, de positionnement géomatique, etc. (Il est à remarquer que de plus en plus de systèmes civils dépendent aussi de satellites.) Ils savent très bien que, si ces satellites étaient détruits ou rendus inutilisables par un ennemi potentiel, ce serait la catastrophe. D'où la volonté de défendre ces systèmes. De plus, depuis l'échec cuisant du Vietnam et le fiasco de la Somalie, la doctrine américaine a consisté à ne pas engager de troupes à l'étranger sans une définition stricte de la mission et une stratégie de sortie. Cela conduit à la situation où la mission première des forces militaires américaines est de se protéger du danger. La nouvelle stratégie du Pentagone visera à diminuer le risque en automatisant la guerre. Cette panoplie de systèmes de surveillance et d'interventions antiséptiques employant des armes guidées semble sortir des cartons des scénaristes d'Hollywood. Elle est dangereuse car elle implique que les forces américaines ne feront face qu'à des problèmes pour lesquels elles auront été programmées.

Il ne fait nul doute que d'autres types de menace confronteront les intérêts américains, des menaces qui ne comportent pas de solutions programmées ou qui ne sont pas sans risques: terrorisme, armes biologiques et chimiques, cyberterrorisme, dislocation de certains États, guerres limitées, conflits interethniques, etc. Si les Américains n'y sont pas préparés, ils les ignoreront, conduisant à des désastres encore plus grands, ou encore ils s'en occuperont très mal.

Le bouclier antimissiles apparaît donc comme la première étape d'un programme beaucoup plus vaste de militarisation de l'espace et d'automatisation de la défense. Il n'y a pas beaucoup d'obstacles qui résisteront à long terme à l'initiative américaine. La Russie va se montrer opposée, pour le principe, invoquant le traité ABM, mais elle n'a pas les moyens de s'opposer très longtemps. Quelques milliards promis lors d'une prochaine réunion du G8 viendront bien à bout de la résistance de M. Poutine. En ce qui concerne la Chine, en apparence plus récalcitrante, elle laissera bien aller les choses une fois rassurée que ces systèmes ne seront pas étendus à Taïwan et voyant son entrée à l'OMC encouragée par les États-Unis. Les alliés européens, quant à eux, se rendront à l'évidence. La France continuera peut-être à protester pour maintenir sa réputation d'indépendance, mais qu'est-ce que ça changera au fond?

Même si M. Chrétien ne veut pas se prononcer, prétextant que le système de bouclier antimissiles n'est pas défini, le Canada ne pourra pas être en reste. Il fait partie du NORAD avec les États-Unis, et c'est cet organisme qui sera chargé de l'opération du bouclier antimissiles. Le Canada ne veut pas non plus être exclu des échanges de technologies et des contrats lucratifs qui accompagneront la mise en place des systèmes de défense.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, aurait peut-être tenté d'apporter des arguments relatifs à la sécurité mondiale et au fait que ce projet risque de provoquer une course aux armements, mais son successeur, beaucoup plus axé sur le commerce, se laissera facilement convaincre que ce qui peut apporter des contrats à certaines entreprises de technologie de pointe au Canada est bon pour le monde. C'est ainsi que nous entrerons dans la première phase de la militarisation de l'espace.

IDÉES

Biographie de Jacques Parizeau

La Crise d'octobre a failli tuer le Parti québécois

PIERRE DUCHESNE
Écrivain et journaliste

Le texte qui suit est tiré du tome I d'une biographie toute récente de Jacques Parizeau, publiée aux Éditions Québec Amérique. L'ouvrage couvre la période allant de 1930 à 1970. Son auteur, Pierre Duchesne, lui a donné pour sous-titre «Le Croisé».

Pendant que Lévesque tient la bride serrée à ses troupes pour éviter tout débordement antidémocratique, Jacques Parizeau essaie de maintenir en un seul morceau la structure même du parti. «Je suis un opérateur à cette époque», confie-t-il. En ces heures troubles, il craint de perdre ce véhicule démocratique qu'est le Parti québécois. Pendant que plusieurs adversaires politiques n'hésitent pas à associer le Parti québécois au FLQ, des militants péquistes de plus en plus nombreux n'osent plus militer et déchirent leur carte de membre. Pendant la Crise d'octobre, le Parti québécois perd la moitié de ses membres. «C'a failli tuer le parti», révèle Jacques Parizeau, et ça a [laissé] dans l'esprit de certaines gens un peu âgés une sorte de marque indélébile.

De partout en région, le président de l'exécutif reçoit des rapports affolants sur la situation des organisations locales. À Hull, l'armée se déchaîne, pénétrant dans un nombre incroyable de maisons et d'appartements, fouillant et saccageant presque certaines propriétés privées. Jocelyne Ouellette, présidente du Parti québécois pour la région de l'Outaouais, reçoit la visite des forces de police à deux reprises. À Trois-Rivières, en une nuit, tout l'exécutif du parti est enlevé et incarcéré. Jacques Parizeau est informé de certains cas où la police abuse de son pouvoir, par ailleurs illimité pendant cette crise. Il apprend qu'un président de comté a reçu la visite de la police à son domicile vers deux heures de la nuit. Avant de l'arrêter, les agents de la Sûreté du Québec ont forcé sa femme à se mettre nue et à se promener devant les policiers. «Les gros rires des agents couvraient les pleurs des jeunes enfants complètement terrifiés», confie un Jacques Parizeau dégoûté. Une petite a été suivie par un psychiatre pendant des années par la suite.

La proclamation de la Loi des mesures de guerre précipite le Parti québécois au bord de l'abîme. Réputé pour s'emballer devant les grandes manœuvres, Jacques Parizeau se retrouve tout à coup président de l'exécutif d'un

parti dont 40 comités sont sans organisation. Un jour, il reçoit un appel d'un vicar de Rouyn-Noranda. Le prêtre lui raconte qu'un homme vient de quitter les lieux et qu'une voiture de police l'attendait: «Il m'a dit que s'il se faisait emprisonner de rentrer en contact avec vous. Comme il s'est fait embarquer par la police en sortant du presbytère, je me rapporte donc à vous.» Tout l'exécutif de cette région a été arrêté, se souvient Jacques Parizeau, et, «pendant une semaine, nous nous sommes parlés tous les jours. Il me donnait du renseignement, moi j'envoyais des instructions. Au bout de huit jours, le vicar me dit: «Bon bien, votre monde commence à être libéré, vous n'avez plus besoin de moi. Je vous laisse à vos gens, M. Parizeau.»

Pierre Marois, qui lui succédera à la présidence de l'exécutif en 1971, affirme que «Parizeau était partout durant la Crise d'octobre. Parizeau est un de ceux qui ont le plus contribué à empêcher les conséquences douloureuses chez un bon nombre de militants [tentés de quitter le parti] avec les arrestations, les emplois menacés, les craintes...». Assisté d'un René Lévesque inquiet, Jacques Parizeau tient à bouts de bras un parti sur le bord de l'effondrement. À Drummondville, c'est à trois reprises qu'il tente de refaire un exécutif décimé par la peur. «Écoutez, il n'y avait plus de Parti québécois, il n'y avait plus de parti, il n'y avait plus rien! Cela nous a pris trois mois pour remonter l'organisation.» À Drummondville, il n'y a eu aucune arrestation, soutient Jacques Parizeau. Cependant, la police y a effectué en quelques jours plus de 300 perquisitions, la plupart du temps en pleine nuit avec des voitures de tous les corps policiers, les gyrophares allumés de façon à ce que les faisceaux rouges pénètrent par les fenêtres de toutes les demeures du quartier visité pour créer un climat de terreur. «Pas besoin de vous dire que 350 cortèges de voitures de la police sur une période de 15 jours dans à peu près tous les quartiers et toutes les rues de Drummondville... Le Parti québécois se dissout dans les jours qui suivent. Tout l'exécutif démissionne et s'en va. Les membres déchirent leur carte. Il n'y a plus rien.»

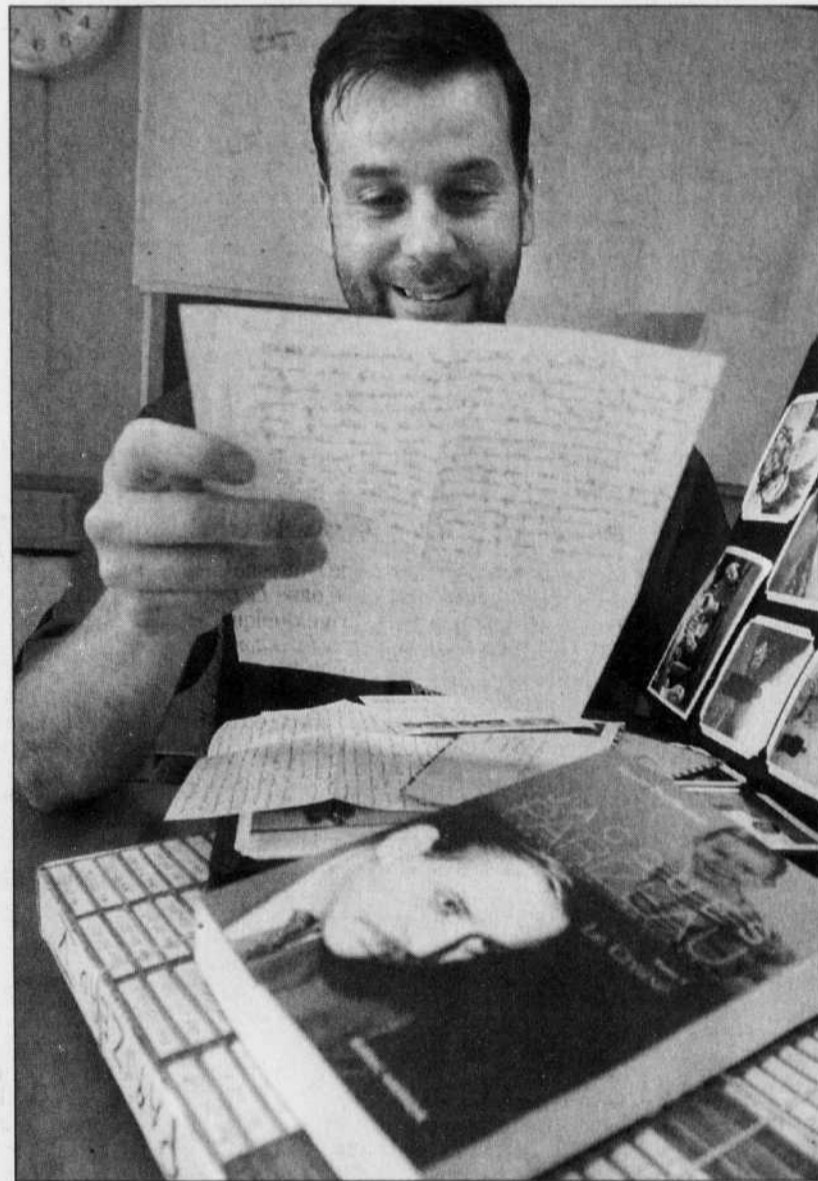
Pour Jacques Parizeau, il est clair que «l'objectif de la Loi des mesures de guerre a été une tentative de «sacrer par terre» un parti politique qui, en l'espace d'un an et demi, a pris 23 % du vote à sa première élection». Le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, s'en défend bien. Lui qui avait dit «just watch me!» à un reporter de la télévision anglaise qui lui avait demandé jusqu'où irait le déploiement des forces armées au Canada en remet: «C'est vrai qu'il y a beaucoup de cœurs tendres [bleeding hearts] dans la place qui ne peuvent supporter la vue des soldats avec casques et fusils. Tout ce que je puis dire, c'est: allez-

y, pleurnichez! Mais il est plus important de maintenir l'ordre et la loi dans la société que de s'apitoyer sur ceux dont les genoux flageolent à la seule vue de l'armée. [...] La société doit prendre tous les moyens dont elle dispose pour se défendre contre l'émergence d'un pouvoir parallèle qui défie le pouvoir des élus du peuple, et je pense que cette obligation ne connaît pas de limites. Seules les poudres mouillées auraient peur d'aller jusqu'au bout.»

Selon les rapports de police, à l'occasion d'incessants ratissages des rues, les forces policières vont mener au Québec, sous le régime de cette loi spéciale, plus de 30 000 perquisitions et près de 500 arrestations. Dans les mois qui suivront, les personnes arrêtées seront pratiquement toutes libérées sans condition et aucun des détenus ne sera reconnu coupable d'un méfait quelconque.

Pendant cette période sombre, le

premier ministre du Canada ne fait aucun effort pour tenter de dissiper les soupçons de ceux qui associent le Parti québécois aux terroristes du FLQ. «Il y a beaucoup de séparatistes qui ont essayé d'empêcher toute identification avec le FLQ», affirme-t-il en réponse à une question du journaliste Louis Martin. «Malheureusement, s'empressent-il d'ajouter, il y a eu des chefs séparatistes et bien d'autres qui ont appuyé, si vous voulez, les objectifs du FLQ. Ils l'ont fait publiquement.» Pierre Elliott Trudeau fait ici référence à la déclaration des Seize. «Ils ont appuyé au moins ce but du FLQ [selon lequel] l'État devait céder devant la libération des prisonniers. [...] Mais vous me demandez s'il n'y a pas un danger que les séparatistes s'identifient avec les terroristes. Je vous dis que s'il y a un danger, ça ne relève pas de moi, ça relève de leur conduite à eux.»



Il aura fallu plus de quatre ans de travail à Pierre Duchesne pour mener à bien l'imposante biographie de Jacques Parizeau.

Alain-Robert Nadeau



Le rendez-vous

Le 10 mai, le projet de loi S-4, intitulé Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil, recevait la sanction royale et devenait, par voie de conséquence, le chapitre 4 des lois du Canada pour l'année 2001. Exprimé simplement, on pourrait dire que cette initiative d'harmonisation vise à actualiser le bijuridisme canadien en arrimant les lois fédérales aux dispositions du Code civil du Québec, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Si certains, comme Mario Dion, le sous-ministre de la Justice du Canada responsable du droit civil et, plus généralement, des affaires québécoises au ministère, estiment que l'importance de ce projet de loi tient à l'aboutissement d'une longue démarche qui vise à s'assurer que les lois fédérales respectent les concepts et les institutions du droit civil, d'autres y voient la première loi fédérale à reconnaître explicitement le caractère unique et distinct de la société québécoise.

On se rappellera qu'à la fin de 1995, Jean Chrétien faisait adopter par la Chambre des communes une motion visant à reconnaître le caractère distinct du Québec. Cette motion se lisait ainsi: «Attendu que le peuple du Québec a exprimé le désir de voir reconnaître la société distincte qu'il forme; 1- la Chambre reconnaît que le Québec forme au sein du Canada une société distincte; 2- la Chambre reconnaît que la société distincte comprend notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil; 3- la Chambre s'engage à se laisser guider par cette réalité; 4- la Chambre incite tous les organismes des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement à prendre note de cette reconnaissance et à se comporter en conséquence.»

D'après ma compréhension, le ministère de la Justice a pris acte de cette volonté du premier ministre puisque le préambule de la Loi d'harmonisation n° 1, sous forme d'un «attendu», contient cette déclaration: «Que la tradition de droit civil de la province de Québec, qui trouve sa principale expression dans le Code civil du Québec, témoigne du caractère unique de la société québécoise.» De la notion de société distincte (laquelle est sortie des réminiscences de l'échec de l'Accord du lac Meech) à celle du caractère unique (concept édulcoré qui vise à ménager les susceptibilités de certains), j'avais l'impression que personne n'aurait pu s'élever contre l'adoption de ce projet de loi qui, il faut bien l'admettre, comporte surtout des éléments techniques.

C'était oublier Serge Joyal, un sénateur dont certains disent qu'il est aux fédéralistes ce qu'Yves Michaud est aux souverainistes. Lors des débats au Sénat, celui-ci affirmait que l'expression «caractère unique du Québec», pourtant analysée et reconnue officiellement par le premier ministre du Canada, «est une expression politiquement chargée qui ne fait pas l'unanimité chez les fédéralistes». Selon lui, il faudrait éviter «de mettre dans le préambule des concepts politiques qui sont divisifs et que l'histoire récente nous démontre qu'ils ne font pas l'unanimité autant à travers le Canada que chez les fédéralistes au Québec».

Contrairement à Serge Joyal, qui semble s'attacher à l'histoire récente, le sénateur et constitutionnaliste Gérald Beaudoin, lui, a émaillé ses interventions au Sénat de références historiques fondamentales. «Il faut remonter à l'histoire, dit-il. Le Québec est dans une situation juridique particulière, votre différence des autres provinces. Il faut remonter à l'Acte de Québec de 1774.» Pour le sénateur Beaudoin, ce projet de loi n'est rien de moins qu'un «rendez-vous avec l'histoire de notre fédération».

Il faut dire qu'au moment de la conquête par la Grande-Bretagne, en 1760, la Nouvelle-France bénéficiait déjà d'une organisation sociale, politique et judiciaire autonome qui, jointe à sa langue, sa religion et sa culture, en faisait déjà ce qu'on appelle aujourd'hui une nation. Après l'échec de la politique déclarée d'assimilation résultant des termes du traité de Paris et de la Proclamation royale (1763), les gouverneurs Murray et Carleton favorisèrent un assouplissement de l'application des lois anglaises et appuyèrent la pétition que les Canadiens français adressèrent au roi Georges III en 1770 afin de préserver les lois et les institutions françaises.

C'est à la suite de cette pétition que l'Acte de Québec (1774) a été adopté. Cet acte réinstaurait le droit civil dans les rapports entre les citoyens tout en maintenant le droit anglais dans les rapports entre les citoyens et l'État. De fait, l'Acte de Québec consacrait, il y a près de deux siècles et demi, le bijuridisme du Québec. A vrai dire, peu importe la conception adoptée (entre la notion de société distincte et celle de caractère unique), un fait demeure: le Québec possède des traditions, une histoire, une culture, une langue, une religion, bref, une spécificité qu'on ne saurait jamais lui retirer.

C'est aussi ce que croit le sénateur Beaudoin qui, rappelant le contexte historique qui a mené à l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867, affirmait ceci: «Il ne faut pas oublier que le modèle adopté par les Pères de la Confédération, c'est-à-dire d'avoir une Chambre haute modelée sur la Chambre des lords britannique, résultait d'un compromis politique. Georges Étienne Cartier n'aurait jamais accepté de brader l'héritage canadien-français, caractérisé par sa religion, par son droit, par sa langue et par sa culture, n'eût été des garanties expresses que le Bas-Canada détiendrait le même nombre de sièges que le Haut-Canada à la Chambre haute, alors qu'à la Chambre des communes, le principe de la représentation selon la population s'y imposerait. C'était fondamental.» Si tant est que ce projet de loi d'harmonisation revête un certain caractère technique, il faut bien dire aussi qu'à maints égards, il marque un rendez-vous avec l'histoire.

alain-robert.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

Les Acadiens ne vivent pas tous en Acadie

STÉPHANE BERGERON

Député bloquiste de Verchères-Les Patriotes

C'est non sans une certaine surprise que j'ai pris connaissance de l'éditorial de Michel Venne du 11 mai dernier, intitulé «Pour l'Acadie d'aujourd'hui», dans lequel l'auteur écrivait qu'un «pardon de la reine aux Acadiens pour la déportation de 1755 serait un geste historique significatif et potentiellement utile pour l'Acadie. À condition que ce soient les Acadiens qui le demandent eux-mêmes».

Cet éditorial, qui semble cautionner le point de vue du président actuel de la Société nationale de l'Acadie (SNA) dans cette affaire, a le mérite de forcer la réflexion sur une question absolument incontournable, dans les circonstances, à savoir: «qu'est-ce que l'Acadie d'aujourd'hui?», ce qui, par voie de conséquence, nous amène inéluctablement à nous poser cette autre question fondamentale ici: «qui est Acadien?», sachant que plus des deux tiers des descendants des Acadiens vivent aujourd'hui à l'extérieur de la région des provinces atlantiques. [...]

Pour peu qu'on arrive à bien la définir et à la circonscrire, comment l'Acadie dite «d'aujourd'hui», que M. Venne semble limiter aux provinces atlantiques, serait-elle devenue la seule depositaire du droit apparemment exclusif de réclamer des excuses pour les torts causés aux Acadiens dans la foulée de la déportation?

Et ces centaines de milliers de descendants des déportés, qui vivent aujourd'hui en Louisiane, aux îles de la Madeleine, en Gaspésie ou à Saint-Pierre-et-Miquelon et qui font partie de la diaspora acadienne issue de la déportation? Ces gens, dont Zachary Richard s'est fait le chantre, ne sont-ils pas également l'incarnation même de ces torts causés aux Acadiens?

Comment pourrait-on dès lors mettre en doute la légitimité des démarches qui seraient entreprises par des Acadiens de la diaspora pour obtenir de telles excuses, par rapport à celles qu'entreprendraient des résidents de l'Acadie dite «d'aujourd'hui»? Cette idée très restrictive va à l'encontre de cette conception beaucoup plus inclusive

d'une grande communauté acadienne transcendant les frontières, laquelle animait d'ailleurs le dernier Congrès mondial acadien, qui a eu lieu en Louisiane, en 1999, et auquel j'ai eu le plaisir de participer.

C'est donc à titre de Québécois d'origine acadienne que j'ai décidé de présenter par la première fois cette motion à la Chambre des communes, en octobre 1999. Car si je suis aujourd'hui Québécois, c'est parce que mes ancêtres, en raison de la déportation, ont dû trouver refuge au Québec. Auparavant, pendant quatre générations, mes ancêtres avaient contribué à façonner le visage de l'Acadie. Je suis fier de mes origines acadiennes et, n'eût été de la déportation, j'habiterais et aurais probablement grandi dans l'Acadie dite «d'aujourd'hui» si celle-ci devait effectivement se limiter aux provinces atlantiques.

Continuité historique

Il est important de signaler ici que la démarche que j'ai entreprise à la Chambre des communes n'est pas une initiative isolée et sortie de nulle part. Elle fait suite à des années de réflexion et de consultations personnelles et s'inscrit dans une continuité historique qui remonte aussi loin qu'à la déportation elle-même. Après la signature du traité de Paris, en 1763, des Acadiens déportés en Nouvelle-Angleterre feront en effet circuler une pétition qu'ils transmettront au roi Georges II et qui demeurera malheureusement lettre morte.

C'est cette démarche qu'a relancée l'avocat louisianais Warren Perrin, en 1990, et à laquelle deux États américains se sont déjà associés. De la même façon, d'autres Acadiens ont entrepris des démarches analogues. C'est notamment le cas d'André Boudreau, le «père» du Congrès mondial acadien, de Florian Bernard et du sénateur démocrate John Breau, qui s'approprié à déposer une résolution en ce sens au Congrès américain. [...]

La SNA a toujours déclaré être en accord avec le principe de la motion. Elle dit cependant qu'elle au-

rait préféré que le tout fasse partie d'une démarche plus large s'inscrivant dans le cadre du 250^e anniversaire de la déportation. Cela étant, le président de la SNA, Euclide Chiasson, a laissé entendre publiquement, et ce, à au moins deux reprises (à L'Acadie Nouvelle, le mois dernier, de même que dans Le Devoir, pas plus tard que mercredi dernier), qu'il ne souhaite pas la défaite de cette motion à la Chambre des communes en raison du message confus et négatif qui découlerait d'une telle défaite pour le peuple acadien.

Plus des deux tiers des descendants des Acadiens vivent aujourd'hui à l'extérieur de la région des provinces atlantiques

A cet égard, je suis d'avis que les deux positions ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Après l'adoption de la motion par la Chambre des communes, l'automne prochain, il ne faudrait pas s'attendre à ce que Sa Majesté en prenne immédiatement acte et qu'elle y donne suite sans délai. La motion stipule que la gouverneure générale du Canada devra d'abord présenter la requête à la reine. Il faut donc voir cette motion comme une nouvelle étape dans ce chapelet de démarches qui ont été entreprises jusqu'ici sur cette question et qui pourraient connaître leur aboutissement en 2004-05, comme le souhaite la SNA.

Je n'ai jamais prétendu pouvoir parler au nom de «l'Acadie d'aujourd'hui», si tant est que celle-ci doive se limiter aux seules provinces atlantiques. Conséquemment, jamais je ne m'arrogerais le droit de m'ingérer dans ses questions d'intendance, tout comme je m'objecte à toute intervention extérieure, de la part du gouvernement fédéral ou de quiconque, dans les affaires du Québec. Mais il est question ici d'un événement historique qui aura eu des conséquences dramatiques et irréversibles sur le cours de mon histoire familiale, tout comme ce fut le cas pour des milliers d'autres descendants d'Acadiens déportés. J'estime donc avoir non seulement la légitimité requise pour m'intéresser à la question et demander que des gestes tangibles soient faits mais également le soutien de la très grande majorité des personnes concernées.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages littéraires); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béhar (responsable); Stéphanie Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (musique); Caroline Montpetit (films); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Cornélien (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Drouineau (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean-Pierre Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Gervais, Anouk Hurburt, Christine Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Bailland, (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Béard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Prohibition non, débat oui

(Le Devoir) — Après les consultations publiques, le gouvernement tiendra, à l'automne, un débat public sur le jeu pathologique. C'est ce qu'a indiqué le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Agnès Maltais, qui réagissait à la tenue d'un référendum sur les loteries vidéo au Nouveau-Brunswick. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un forum d'experts qui serait précédé d'un sondage sur les perceptions de la population au sujet du jeu pathologique, a évoqué Mme Maltais. La ministre écarte la possibilité d'interdire ces machines de jeu au Québec, craignant qu'elles ne soient remplacées par des appareils illégaux. «Tous les experts nous disent: surtout pas la prohibition», a soutenu la ministre.

PARIZEAU

SUITE DE LA PAGE 1

Dans certaines régions, les dirigeants locaux du parti démissionnent en bloc. Ses adversaires associent le parti de René Lévesque au FLQ; de plus en plus de militants péquistes n'osent plus militer et déchirent leur carte de membre. Parizeau craint que le PQ ne subisse le même sort que le FRAP (un parti municipal), qu'il soit détruit par association avec un mouvement terroriste.

Tandis que René Lévesque dénonce autant le FLQ que la Loi des mesures de guerre, Jacques Parizeau, alors «un opérateur», cherche à garder les morceaux du parti ensemble. Mais cet épisode, explique Parizeau, «a laissé dans l'esprit de certains gens un peu âgés une sorte de marque indélébile».

L'auteur de la biographie, Pierre Duchesne, a 36 ans. Il portait des culottes courtes quand la Crise d'octobre a eu lieu en 1970. Journaliste à la radio de Radio-Canada, il a mis quatre ans à reconstituer la vie de Jacques Parizeau. Ce dernier lui a accordé 150 heures d'entrevues, réparties en 53 rencontres. L'auteur a aussi interrogé 115 personnes qui ont connu l'homme. Il a eu accès aux archives personnelles de son «sujet d'étude», y compris celles datant de l'époque où, premier ministre, il préparait la stratégie référendaire de 1995.

Mais les révélations portant sur cette période plus fraîche à notre esprit ne sont pas pour aujourd'hui. Duchesne publie chez Québec Amérique seulement le premier tome (qui compte plus de 600 pages), couvrant la période 1930-70, d'une biographie qui en comptera deux. Le livre est truffé de photos inédites de Parizeau à tous les âges, y compris durant son enfance à Outremont. L'ouvrage comporte un très beau chapitre sur sa première épouse, Alice Poznanska, écrivaine formidable connue sous le nom d'Alice Parizeau.

On découvre aussi le Parizeau qui sort du collège Stanislas, attiré un moment par le Parti communiste, dont il distribue les tracts à la sortie du Forum (une photo de Maurice Richard agrafée sur le discours de Lévesque). Mais aussi par la fille de Fred Rose, seul député communiste que le Canada ait connu. Parizeau se souvient d'une blonde magnifique. Mais Laura Rose avait les cheveux bruns (le biographe a vérifié). Et, à l'époque où l'ancien politicien croit être tombé amoureux d'elle, elle n'avait que 12 ans...

Lorsque l'ancien premier ministre a remis sa démission, au lendemain du dernier référendum, le journaliste a d'abord réalisé un documentaire d'une heure sur l'héritage économique de Parizeau, diffusé par la radio de Radio-Canada en janvier 1996. La recherche était bien entamée. Il s'agissait de continuer.

Il a convaincu Parizeau de collaborer à l'ouvrage sur lequel, c'était convenu d'avance, il n'aurait toutefois aucun droit de regard. Il n'a pu le lire qu'une fois celui-ci sorti des presses. L'ouvrage n'est pas complaisant. Cependant, il en ressort une image positive de l'homme.

«Je trouve Parizeau intéressant, dit l'auteur. Il a une intelligence, il aborde les choses avec une vision, ce que l'on ne retrouve pas souvent chez les politiciens contemporains. C'est un homme conséquent. Un peu comme Trudeau.»

Beaucoup de Québécois ont en tête un mauvais souvenir de Parizeau, soit sa sortie ratée au soir du référendum. Dans le livre, ils retrouveront un gagnant, un étudiant acharné qui obtient à l'âge de 24 ans un doctorat en économie de la London School of Economics. Un bâtisseur de la Révolution tranquille, artisan de Sidbec, de la SGF, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la nationalisation de l'électricité.

Au cours de ces longues heures d'entrevues, Duchesne a été frappé par la sensibilité de celui que l'on croit pourtant d'une grande dureté. Il a découvert aussi quelqu'un qui, à toutes les étapes de sa vie, y compris aujourd'hui, se sent «responsable du Québec». Un être par ailleurs déterminé. D'où le titre du premier tome: *Le Croisé*.

Parizeau est aussi un «très mauvais perdant», affirme Duchesne. Il est aussi «un vainqueur triomphaliste. Lorsqu'il joue, il joue pour gagner».

Dans le prologue, l'auteur reconstitue les heures qui ont précédé le dévoilement des résultats du référendum de 1995. Ces résultats ont sur lui «l'effet d'un accident mortel», relate l'auteur. «Il a terriblement mal.» «Quarante-neuf pour cent», se répète-t-il avec colère. «Pourquoi m'ont-ils fait cela? Pourquoi pas cinquante et un pour cent? J'aurais pu leur montrer que nous étions capables de faire un pays... Quelle ingratitude!»

Duchesne raconte plus loin dans le livre la première défaite politique de Jacques Parizeau, dans le comté d'Ahuntsic, en 1970. Il est en colère, blâme la direction du parti et quitte, en claquant la porte, une réunion à laquelle participe René Lévesque.

À travers la vie de Parizeau, on voit comment une génération de Canadiens français sont devenus des Québécois et comment une partie d'entre eux, fédéralistes comme Parizeau, sont devenus indépendantistes, souvent face au mépris que leur réservaient «les Anglais» de Montréal et du reste du Canada.

Le livre est riche d'un autre enseignement: ce sont les hommes, ou les femmes, qui changent le monde, pas les institutions. Les manœuvres en sourdine, les alliances. Des choses immenses comme une Caisse de dépôt ou Hydro-Québec sont d'abord l'affaire de quelques hommes (à l'époque, c'était surtout des hommes) convaincus. Comme Parizeau.

Rectificatif

Notre titre d'hier sur la loi du silence en forêt donnait à penser que 60 % des travaux forestiers d'éclaircie commerciale n'avaient pas été réalisés en forêt, contrairement aux normes. Il aurait fallu comprendre que si seulement 40 % de ces travaux ont été faits par les coopératives forestières — une trop faible part de marché, à leur avis —, d'autres acteurs économiques ont, en leur principe, réalisé le reste des travaux prévus aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

SUITE DE LA PAGE 1

nationales», a déclaré M. Rock lors de la réunion annuelle de direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Les gouvernements peuvent, individuellement, s'attaquer à cette question en adoptant des lois nationales. Mais un effort collectif international est aussi nécessaire si on ne veut pas assister à la montée du tourisme de reproduction et au magasinage de pays où des pratiques non éthiques comme le clonage seraient permises.»

«Je propose aujourd'hui que nous formulions un accord qui mènerait à une convention par laquelle les États membres interdiraient ces pratiques, qui sont inacceptables parce qu'elles érodent la dignité et l'intégrité humaines, parce qu'elles posent une menace grave à la santé humaine. [...] Le Canada sera heureux de mener cette initiative.»

En conférence téléphonique depuis Genève hier, M. Rock a indiqué que les interdictions qu'il envisage dans cette future convention internationale seraient les mêmes que les 13 contenues dans son avant-projet de loi. Outre le clonage humain et la sélection du sexe des bébés, on parle entre autres:

- de vente de sperme, d'ovules ou d'embryons;
- de rétribution de mères porteuses;
- de création d'embryons à des fins de recherche;
- de modification du code génétique de cellules germinales si ces modifications peuvent être transmises à une autre génération;

SUITE DE LA PAGE 1

les prochains conseils de les respecter.

Les comités de transition de chacune des cinq futures villes seront donc appelés à proposer, en vue de l'augmentation des taxes entre 2001 et 2002, un projet de règlement pour identifier clairement ce qui constitue la part de hausses de taxes directement liées aux fusions et celle qui ne l'est pas. Ainsi, les comités pourraient recommander l'ajustement du taux de taxation de 2001 à la valeur qu'il aurait atteint sans cette utilisation controversée des surplus.

Pour le Parti libéral, ces changements signifient ni plus ni moins que la fin du plafond de 5%. «Début novembre, le projet de loi initial disait que les taxes devaient augmenter d'un minimum de 5%, a rappelé le critique en matière municipale, Roch Cholette. Fin décembre, le projet de loi a été modifié pour dire que les taxes devaient augmenter d'un maximum de 5% et aujourd'hui, on nous dit: "bar ouvert"», M. Cholette soutient que le plafond fixé sautera à mesure que l'évaluation augmentera.

Démocratie municipale

De Chibougama à Montréal et de Val-d'Or à Blanc-Sablon, tous les électeurs du Québec seront par ailleurs appelés aux urnes municipales le même jour à partir de 2005. En outre, la période électorale passera de 58 à 44 jours. C'est dans le but de favoriser la participation citoyenne aux élections municipales, souvent boudées par les électeurs, que Québec entend introduire bientôt ces nouvelles mesures.

La ministre souhaite introduire une nouvelle obligation en ce qui a trait aux dépenses électorales. Tous les candi-

SUITE DE LA PAGE 1

d'une autre manière, et il est devenu très vite rassurant, sous l'influence de la Californie, collé aux lois du marché», soupire-t-il.

Quelques heures auparavant, son film *Éloge de l'amour*, qui concourt pour la palme d'or sous la bannière de la Suisse, avait été projeté dans une toute petite salle de presse. Cohue, foulement des journalistes, plusieurs confrères déçus n'ont jamais pu entrer. Même si, depuis de nombreuses années, ses films connaissent une diffusion plutôt confidentielle, les médias canadiens n'en avaient quand même que pour lui.

Le cinéaste d'À bout de souffle trône, mythique, sur la planète cinéma. Ça l'a toujours étonné, Godard, ce décalage entre sa propre icône et la réalité forcément plus complexe de sa vie. «Dans le nom Godard, il y a le mot "God", avait fait remarquer un collègue britannique. Le meneur de débat Henri Béhar s'était emparé de sa boutade en lançant: «Ladies and gentlemen, here is God.» Tapis rouge au mythe.

«Le cinéma a une histoire trop courte, proférait JLG. À 50 ans à peine, il a débouché sur la télé.» Drôle de mythe noir qui n'en finit plus d'enterrer le septième art...

Après la projection d'*Éloge de l'amour*, le réalisateur Jean-Claude Labrecque me disait espérer que le festival accorde un prix à Godard, peut-être pour l'ensemble de son œuvre (après tout, le jury l'avait fait, il

LEADER

■ de développement d'un embryon hors du corps d'une femme au delà d'une limite de 14 jours;

■ de transplantation de matériel reproductif animal dans le corps d'un être humain.

M. Rock ne songe pas à inclure dans cette future convention les pratiques qui ne feront l'objet, en vertu de son avant-projet de loi, que de réglementations, comme la recherche sur les embryons.

Le ministre a dit avoir reçu, au cours de conversations informelles, des «réactions assez positives» qui l'ont «encouragé». L'Afrique du Sud, les États-Unis, le Mexique, la Norvège et les Pays-Bas se seraient montrés intéressés. Dans le cas de l'Afrique du Sud, a rapporté M. Rock, on voudrait s'assurer que les pays en développement ne deviennent pas les laboratoires des pays occidentaux, et leurs populations, des cobayes.

«La ministre [de la Santé de l'Afrique du Sud] a accueilli favorablement l'approche que j'ai suggérée pour la protection de la population [de ce pays].»

M. Rock l'avait affirmé lors du dépôt de son avant-projet de loi: il ne faudrait pas qu'en interdisant certaines pratiques au Canada, les personnes tentées de s'y adonner aillent trouver refuge sous des cieux nationaux plus permissifs. L'idée est donc de parvenir à une certaine cohérence législative internationale. «Nous voulons encourager les pays à adopter dans leurs lois nationales une approche comme ce que nous avons proposé au Canada», a-t-il dit hier.

À ce sujet, le ministre s'est bien défen-

du de ne pas avoir de crédibilité pour poser en leader en ce domaine. La commission Baird avait consulté la population et la communauté scientifique pendant quatre ans au coût de 28 millions de dollars. Ses quelque 300 recommandations attendaient depuis 1993 d'être mises en application. Un projet de loi avait été déposé en 1996 mais était mort au feuillet avec le déclenchement hâtif des élections. Il y a deux semaines, M. Rock a déposé un avant-projet de loi par lequel il lançait une autre ronde de consultations devant durer un an, «voire plus si [les députés] ont besoin de plus de temps». Après quoi, une fois un rapport en main, Ottawa déposera peut-être un projet de loi en bonne et due forme.

«C'est vrai que nous avons procédé de façon méthodique», a-t-il tactiquement reconnu. Mais il a ajouté que «la réaction des homologues avec lesquels j'ai parlé est encourageante. Personne n'a laissé entendre que nous ne sommes pas appropriés comme chef de file.»

L'idée d'une convention étant encore au stade embryonnaire, M. Rock n'a pas été en mesure de dire combien de pays devraient la ratifier pour qu'elle entre en vigueur. L'invitation est lancée aux 191 pays membres de l'OMS, soit plus ou moins les mêmes que ceux de l'Organisation des Nations unies. Les pays signataires s'engageraient à adopter chez eux des lois interdisant les pratiques citées ou à modifier leur législation en conséquence.

«C'est l'absence de lois qui ouvre la porte à des abus», juge M. Rock.

FUSIONS

dats qui se présenteront aux postes de maire ou de conseiller devront, dès le 1^{er} janvier précédant le jour d'élection, déposer l'ensemble des dépenses faites dans ce cadre. Chaque donateur de plus de 100 \$ devra être identifié, et son adresse ainsi que le montant versé seront indiqués.

Bien que ni le gouvernement ni le Directeur général des élections n'assureraient de surveillance de ces dépenses, le ministre Harel croit que cela permettra un certain contrôle «public». Actuellement, environ 50 % des dépenses sont faites avant le déclenchement des élections et ne sont donc soumises à aucun examen. Les limites aux dépenses électorales seront par ailleurs indexées de 20%.

L'admission des contrats municipaux sera également revue à la suite de l'adoption de ce projet de loi. Ainsi, les contrats de moins de 25 000 \$ pourront être conclus de gré à gré; il y aura appel d'offres sur invitation pour les contrats de 25 000 à 100 000 \$ et il y aura appel d'offres publics pour les contrats de plus de 100 000 \$ non couverts par un quelconque accord de libre-échange.

Future ville de Montréal

Par ailleurs, à la lumière des recommandations faites par le comité de transition, Québec modifiera certaines dispositions du projet de loi 170 traitant plus particulièrement de la future ville de Montréal. Les arrondissements se verront ainsi attribuer des pouvoirs élargis en matière d'urbanisme. Ils seront responsables de l'adoption des règlements de zonage ainsi que des règlements sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, sur les plans d'aménagement d'ensemble et sur les plans

d'implantation et d'intégration architecturale.

La nouvelle ville aura quant à elle le dernier mot lorsqu'il sera question de projets d'envergure tels que les grandes infrastructures d'eau et les projets dont la superficie est supérieure à 100 000 mètres carrés. Le conseil municipal devra également adopter, trois mois après sa création le 1^{er} janvier prochain, une annexe à son plan d'urbanisme afin d'intégrer la nouvelle réalité des arrondissements et les obligations auxquelles ils seront soumis.

La ministre Harel a également introduit dans son projet de loi des dispositions temporaires afin de répondre aux revendications de certains maires. Plutôt que d'être désignés par leurs collègues, les présidents d'arrondissement seront par exemple élus à la majorité des voix, du moins pour les dix arrondissements issus des municipalités actuelles de l'île, autres que Montréal.

Répondant aux arguments des villes de plus de 60 000 habitants, soit Montréal-Nord, Saint-Laurent, LaSalle, Saint-Léonard et Verdun, Louise Harel accepte d'ajouter deux conseillers d'arrondissement aux trois déjà annoncés. L'arrondissement Ville-Marie, qui correspond au cœur de la ville, aura droit à un conseiller municipal de plus. Cela portera le nombre total de conseillers de 72 à 73 et le nombre de conseillers d'arrondissement de 22 à 31. En 2002, ces mesures devront toutefois être revues par le nouveau conseil municipal.

Enfin, le gouvernement accordera de plus amples compétences aux 50 MRC à caractère rural. S'ajouteront à leurs pouvoirs actuels la gestion des cours d'eau municipaux, l'évaluation foncière des municipalités qui la composent et la création de parcs régionaux.

GODARD

deux ou trois tours de magie pour le montrer le mercredi 15 mai à 17h. Et voilà!» Le dernier passage de Godard en compétition remonte à 1990, avec *Nouvelle Vague*. C'est le retour du pionnier.

Comment fait-il ses films? «Je prends des bouts de phrases, des bouts de romans, des bouts de peintures, des bouts de paysages. Si je filme un boulevard, celui-ci devient une citation. Un boulevard en soi n'a aucune valeur mais il ne peut être filmé n'importe comment», explique celui pour qui un travelling est affaire de morale.

Dans *Éloge de l'amour*, Godard s'en prend violemment à l'Amérique décrite comme un pays sans nom, sans idées, occupé à voler celles des autres. «Comment pensez-vous que le film sera reçu par les habitants sans nom de ce territoire situé entre le Canada et le Mexique?», a demandé à Godard un journaliste américain. Ils auront si peu de chances de le voir...

Aux yeux de Jean-Luc Godard, le gros problème du cinéma réside dans le système de diffusion, qui empêche les œuvres plus pointues de circuler un certain temps et laisse fleurir toutes seules les productions commerciales.

Amer? Pas vraiment, pas totalement en tout cas. Il affirme se connaître un peu mieux qu'autrefois et en nourrir ses œuvres. «On a l'âge de ses films. J'ai réalisé mon premier à 30 ans. Me voici donc un adulte de 40 ans, même si j'en ai 70. On devient adulte très tard», précise l'oiseau noir avant de s'envoler.

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Comme nous ne voulons pas être associés à ces pratiques, nous avons décidé de nous exprimer pour provoquer un changement», a déclaré Chuck Strahl hier en conférence de presse. «M. Day doit faire passer le parti en premier, ce qui signifie céder sa place.»

Il était entouré de Val Meredith, Jim Gouk, Jay Hill, Jim Pankiw, Grant McNally, Art Hanger et Gary Lunn, ces deux derniers ayant été suspendus il y a plusieurs jours pour avoir déjà demandé la tête du chef. Même si on s'y attendait, la saignée a fait son effet car c'est la plus importante à survenir au sein d'un caucus fédéral depuis la mort de l'Accord du lac Meech.

Les huit députés n'entendent pas créer un parti séparé ni rejoindre un autre caucus. Ils disent rester membres de l'Alliance pour en défendre les politiques mais s'écarteront «temporairement» du caucus à cause de M. Day. «Nous avons l'intention de rejoindre nos collègues au sein du caucus dès qu'il y aura un changement de leadership», a indiqué M. Strahl.

M. Day ne s'est pas laissé ébranler. «Je suis le chef de ce parti. Je vais diriger ce parti», a-t-il répondu en insistant sur le mandat reçu des membres il y a dix mois. Pour lui, il n'y a qu'eux qui puissent le lui retirer. «En avril prochain, les membres de notre parti auront la chance de juger démocratiquement mon leadership et j'accepterai ce jugement», a-t-il indiqué.

En agissant ainsi, les huit dissidents ont décidé, regrette-t-il, de ne pas respecter la volonté de la base, de s'arroger le pouvoir de choisir le chef plutôt que de respecter la constitution du parti, qui laisse ce choix à tous les membres. «Je suis aussi déçu de constater qu'ils ont décidé de renier l'engagement qu'ils ont pris envers le parti et envers leurs électeurs» de ne pas s'en prendre en public au parti, au chef ou à leurs collègues.

M. Strahl et les autres députés — presque tous des fondateurs du Reform — ne voyaient pas les choses de cette façon. Ils s'estiment les défenseurs du parti, de ses principes populistes et démocratiques. «Quand la loyauté envers le chef entre en conflit avec la loyauté envers les principes et les politiques sur lesquelles nous nous sommes fait élire, la décision n'est pas difficile à prendre», a dit M. Strahl. Selon lui, l'Alliance recule, n'a aucune efficacité sous M. Day, et cela inquiète non seulement les dissidents mais d'autres députés, les membres du parti et les électeurs qui veulent une formation d'allégeance conservatrice capable de remplacer les libéraux.

Le leader parlementaire John Reynolds a fait savoir avant même la conférence de presse que «boycoter» le caucus signifierait pour un député l'exclusion des réunions du caucus, le retrait de toute responsabilité parlementaire ainsi que la perte des services de courrier électronique et de recherche offerts aux membres du caucus.

Le caucus devrait débattre ce matin de la possibilité d'exclure plutôt que de suspendre les huit députés, ce qui entraînerait la perte des avantages en training. Quant à une possible exclusion du parti, elle ne peut être décidée que par le conseil national, ont précisé MM. Day et Reynolds.

Selon M. Reynolds, ses collègues ont été «induits en erreur» par des gens extérieurs au caucus et il les invite à «travailler au sein du caucus» plutôt que de « tenter de détruire le caucus ou le parti ». Aux yeux de M. Day, ils ont «trahi les principes démocratiques du parti et leurs promesses de servir leurs électeurs dans un caucus de l'Alliance canadienne». Mais son «plus grand espoir», dit-il, est d'en arriver à une «grande réconciliation» avec ces individus «forts et de grand talent».

L'Alliance est très affaiblie par cette crise qui couvait depuis un moment et qui a éclaté au grand jour il y a trois semaines à la suite des démissions du chef de cabinet de M. Day, Ian Todd, de la leader adjointe Deborah Grey et de M. Strahl, alors leader parlementaire.

M. Reynolds ne croit pas que les dommages soient irréparables mais il a noté qu'il n'y avait que les libéraux qui tiraient profit de la situation actuelle et qu'il ne serait pas surpris de les voir festoyer, un verre de vin à la main. Et, à voir les sourires des ministres libéraux à la sortie du cabinet hier matin, il était facile de lui donner raison.

Les dissidents eux-mêmes notent les problèmes et la division du parti mais refusent de porter le blâme. «Nous ne sommes pas la raison du problème mais le produit du problème», a noté Jim Gouk. Selon Val Meredith, une solution rapide de la crise minimiserait les dommages.

M. Day a soutenu hier qu'il ne craint pas une réaction en chaîne ou d'autres départs. Pour avoir un statut officiel aux Communautés, un groupe doit compter 12 députés. Ceci peut lui donner droit à un budget de recherche, du temps de parole en Chambre et une place au sein des comités. Quelques députés attendent un signal de leurs associations de comités. Bob Mills et Dave Chatters devraient être fixés très bientôt. Dès jeudi soir pour M. Mills. Tout le monde a aussi les yeux rivés sur la doyenne du caucus, l'influente Deborah Grey. Son association de comités se réunira le 24 mai, la veille d'une réunion du conseil national où pourrait être discutée l'expulsion de certains critiques.